



## INFOCAPSULE MISE À JOUR PÉRIODIQUEMENT

Nouveau coronavirus découvert en 2019 à Wuhan, en Chine (COVID-19)

### Énoncé de la question

Le 31 décembre 2019, les autorités sanitaires municipales de Wuhan, dans la province du Hubei, située dans le centre de la Chine, ont publié une déclaration faisant état d'une écloison de pneumonie d'origine inconnue. La Chine a déterminé qu'un nouveau coronavirus désigné COVID-19 était responsable de cas de pneumonie liés à l'éclosion à Wuhan.

Pour obtenir les plus récentes informations sur la COVID-19, ce qui comprend le dernier nombre de cas confirmés, consultez le [Canada.ca/le-coronavirus](https://Canada.ca/le-coronavirus).

La présente infocapsule et les questions et réponses qui suivent ont été préparées à l'intention des hauts responsables et des relations avec les médias pour répondre aux demandes de renseignements.

### Principaux messages

- La santé et la sécurité de la population canadienne sont notre priorité absolue.
- L'Agence de la santé publique du Canada suit de près l'évolution de la situation en ce qui concerne un nouveau coronavirus (COVID-19).
- Le risque de propagation du virus au Canada reste faible pour le moment. Toutefois, nous devons prévoir tous les scénarios possibles et fonder notre intervention sur des éléments de preuve, puisque des données scientifiques sur le nouveau coronavirus continuent d'être mises au jour.
- De multiples systèmes sont en place au Canada pour préparer le pays en cas de maladies infectieuses, ce qui comprend la COVID-19, pour détecter ces maladies et pour en limiter la propagation.
- Il s'agit d'un grave problème de santé publique, et il est possible que le virus soit présent dans des pays qui n'ont pas la capacité de détecter ou de contenir le virus.
- Le gouvernement du Canada collabore avec des partenaires de tous les ordres de gouvernement pour prendre des mesures vis-à-vis de la COVID-19, ainsi que pour procéder à une planification et à une préparation si la situation s'aggrave.
- Nous pouvons tous, toutefois, prendre des mesures pour rester en santé et prévenir la propagation des infections respiratoires : se laver les mains, se couvrir la bouche quand on tousse et rester à la maison quand on est malade.



- Pour obtenir les renseignements les plus à jour, consultez le site [canada.ca/le-coronavirus](https://canada.ca/le-coronavirus) ou composez le nouveau numéro sans frais (1-833-784-4397) pour obtenir des réponses à vos questions au sujet du nouveau coronavirus 2019.

### ***Au sujet de la propagation et des mesures d'urgence mondiales***

- Le nouveau coronavirus est un problème mondial, et il est possible que le virus soit présent dans des pays qui n'ont pas la capacité de détecter ou de contenir le virus.
- Notre intervention doit être fondée sur des éléments de preuve, puisque notre compréhension des données scientifiques sur le nouveau coronavirus continue de s'élargir.
- Les autorités de santé publique canadiennes, de tous les ordres de gouvernement, travaillent ensemble à adapter les mesures à l'évolution rapide de la situation.
- Alors que la majorité des cas ont été recensés en Chine continentale et se trouvent dans la province du Hubei, le virus a depuis été détecté dans d'autres pays. Il est prudent de se préparer à la possibilité que le virus se propage plus largement.
- L'Agence de la santé publique du Canada et l'administratrice en chef de la santé publique sont en étroite communication avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires internationaux, ainsi qu'avec leurs homologues des provinces et des territoires.
- Un comité consultatif spécial des médecins hygiénistes en chef du Canada a été mis sur pied pour faire face à la COVID-19. Ce comité se concentrera sur la coordination des mesures fédérales, provinciales et territoriales de préparation et d'intervention dans l'ensemble du secteur de la santé au Canada.
- Il s'agit d'une période critique, alors que des efforts sont déployés à l'échelle mondiale pour circonscrire l'éclosion et pour prévenir une plus grande propagation.
- La situation est en constante évolution et nous communiquerons à la population canadienne tout fait nouveau à son sujet.

### ***Analyses des cas faisant l'objet d'enquête***

- La santé et la sécurité de la population canadienne sont notre priorité absolue.
- Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada à Winnipeg effectue des tests diagnostiques pour dépister le virus qui cause la COVID-19.
- Le LNM travaille en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux afin de veiller à ce que le diagnostic des personnes faisant l'objet d'une analyse pour le nouveau coronavirus soit confirmé ou exclu par des tests de laboratoire.



- Plusieurs laboratoires provinciaux de santé publique peuvent maintenant effectuer des tests pour détecter le nouveau coronavirus avec un très haut degré de précision.
- Depuis le 25 février, la Colombie-Britannique et l'Ontario sont en mesure de confirmer les résultats d'analyses de laboratoire servant au dépistage du virus qui cause la COVID-19. Quant aux autres provinces, leurs résultats sont soumis à des tests supplémentaires au LNM, car il s'agit d'un virus qui était auparavant inconnu et qu'il est de bonne pratique de réaliser des tests supplémentaires pour confirmer les premiers résultats obtenus en laboratoire.
- Les cas présumés positifs selon les tests effectués par les provinces et les territoires sont traités, du point de vue de la santé publique et de la prévention des infections, de la même manière que les cas confirmés.
- L'Agence de la santé publique du Canada entretient des relations étroites avec ses homologues provinciaux et territoriaux.
- Nous tiendrons la population canadienne informée de l'évolution de la situation.

### ***Au sujet des tests de dépistage du coronavirus***

- Le LNM travaille en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que le diagnostic des personnes faisant l'objet d'une analyse pour la COVID-19 soit confirmé ou exclu au moyen de tests de laboratoire.
- Les provinces et les territoires utilisent l'approche de dépistage mise au point et validée par le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada.
- En outre, les résultats des laboratoires provinciaux font l'objet d'essais d'assurance de la qualité menés au LNM.

### ***Au sujet des tests auxquels se soumettent les individus***

- Les analyses en laboratoire du nouveau coronavirus chez les individus symptomatiques ont une valeur évidente sur les plans clinique et de la santé publique, mais il n'en est pas de même pour les analyses chez des individus asymptomatiques
- Le Canada continue et continuera de faire des analyses pour tous les individus symptomatiques, dans le cadre de notre approche fondée sur des données probantes, tout en tenant compte de l'évolution des connaissances scientifiques concernant d'autres scénarios d'essais. Au fil de l'évolution de la science, notre approche suivra le rythme et les politiques et les protocoles seront mis à jour en conséquence.



- La valeur de faire des analyses pour les personnes asymptomatiques n'est pas claire. Le Canada continue et continuera d'utiliser une approche prudente fondée sur des données probantes à l'égard de tous ces points de décision critiques concernant certains inconnus clés de la COVID-19.
- Une chose est certaine concernant notre approche : des analyses sont réalisées pour tous les individus symptomatiques et notre seuil très bas. Des analyses sont réalisées pour toute personne présentant un symptôme associé à la COVID-19.
- Il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas d'un enjeu simple et clair, et que les aspects scientifiques sont incertains.
- Les analyses réalisées pour des individus asymptomatiques donnent une fausse assurance, car ça ne veut pas dire qu'un individu ne deviendra pas symptomatique et ne développera pas la maladie au cours de la période d'incubation. Le moment de procéder à des analyses est important. C'est pourquoi nous avons pris la précaution de mettre de nouveau les individus en quarantaine au Canada. La surveillance pendant la période d'incubation de 14 jours donne une véritable assurance et contribue davantage à prévenir la propagation qu'un possible résultat d'analyse faux négatif.
- De plus, la signification et l'incidence ne sont pas claires lorsqu'un individu asymptomatique obtient un résultat positif. Il peut témoigner de la détection de matériel générique du virus, mais ça ne veut pas dire que l'individu est nécessairement contagieux pour les autres.

### ***Mesures prises aux frontières***

- La protection de la santé et de la sécurité de la population canadienne est notre priorité absolue. Les mesures prises aux frontières sont un des éléments de notre intervention en plusieurs volets.
- Au Canada, certaines mesures standard sont prises à la frontière pour réduire au minimum le risque d'introduction et de propagation de maladies transmissibles au pays. Nous avons aussi mis en place un certain nombre supplémentaire de mesures aux frontières pour réagir à l'éclosion actuelle de coronavirus.
- Jusqu'à présent, nos mesures ont été efficaces et ont permis de limiter la propagation au Canada. Nous sommes constamment en réévaluation en tenant compte des nouvelles données et nous nous préparons à la possibilité que le virus se propage plus largement.
- En réponse à l'éclosion de la COVID-19, l'ASPC a collaboré avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin de mettre en place d'autres mesures de dépistage dans tous les aéroports internationaux pour faciliter l'identification des voyageurs de retour au Canada susceptibles d'être malades et d'informer les voyageurs sur la méthode à suivre s'ils deviennent malades.



- Des messages en anglais, en français et en chinois simplifié sont affichés sur des écrans et des affiches dans les zones d'arrivée de dix aéroports internationaux pour aviser les voyageurs provenant de Chine qu'ils doivent informer un agent des services frontaliers s'ils ressentent des symptômes comme de la fièvre, une toux ou des difficultés respiratoires. Dans des messages supplémentaires, il est aussi indiqué aux voyageurs où ils peuvent obtenir du gouvernement du Canada plus de renseignements sur le nouveau coronavirus.
- Des bannières et des kiosques d'information occupés par du personnel de l'Agence de la santé publique du Canada ont également été mis en place dans trois aéroports internationaux, en l'occurrence Vancouver, Toronto – Pearson et Montréal.

Une question de contrôle supplémentaire, rédigée dans 15 langues différentes, a été ajoutée aux bornes électroniques d'inspection primaire à l'intention des passagers qui arrivent au Canada afin qu'ils indiquent s'ils se sont rendus dans la province du Hubei, en Chine. Si tel est le cas, ils seront aiguillés vers d'autres agents pour répondre à des questions de contrôle sanitaire supplémentaires.

- À l'entrée au Canada, les voyageurs qui s'identifient comme étant en provenance de la province du Hubei, en Chine :
  - doivent communiquer avec leur autorité provinciale ou territoriale de la santé publique dans les 24 heures suivant leur arrivée;
  - sont avisés de limiter les contacts avec des tierces personnes et de rester en isolement pendant 14 jours à partir du jour où ils ont quitté le Hubei;
  - reçoivent un masque chirurgical et des instructions sur la façon et sur le moment de l'utiliser.
- Des dépliants sont à la disposition de tous les voyageurs en provenance de la Chine qui ne présentent pas de symptômes de la maladie. Ces dépliants donnent des renseignements sur la façon dont les voyageurs peuvent exercer une surveillance pour déceler les symptômes et communiquer avec l'autorité de santé publique de leur province ou territoire s'ils présentent des symptômes après leur retour.
- Les personnes qui sont malades ou qui présentent les symptômes de la COVID-19 et dont les antécédents de voyage laissent soupçonner qu'elles ont peut-être été exposées seront dirigées vers un hôpital pour subir des examens. Les voyageurs doivent aussi s'informer avant de partir en voyage et prendre les mesures appropriées à leur retour au Canada.
- Il est toujours conseillé aux Canadiens qui ont voyagé à l'étranger de surveiller leur état de santé suivant leur retour. En cas de maladie, ils devraient informer leur fournisseur de soins au sujet de leurs antécédents de voyage.
- L'Agence de la santé publique du Canada a augmenté ses effectifs d'agents de santé publique dans les principaux aéroports pour qu'ils se joignent à l'équipe d'agents des services frontaliers, aussi désignés comme des agents de contrôle selon la *Loi sur la*



*mise en quarantaine*. Ces agents viennent prêter main-forte aux agents des Services frontaliers du Canada et aux agents de quarantaine qui effectuent le contrôle des passagers malades et fournissent des renseignements aux voyageurs bien portants.

- Les vérifications aux points d'entrée ne permettent pas à elles seules de garantir que ce nouveau virus ne sera pas importé, mais elles sont un outil important de protection de la santé publique pendant les périodes d'incertitude et font partie d'une stratégie d'intervention à plusieurs niveaux du gouvernement.
- Nous savons aussi que la Chine a pris des mesures extraordinaires : elle soumet notamment les voyageurs à un contrôle de sortie et elle a supprimé tous les vols et les transports en provenance de Wuhan et de certaines autres villes touchées.

### ***Rapatriement des Canadiens qui sont en Chine***

*[Contenu dans une trousse distincte, sera ajouté au présent document à une date ultérieure]*

### ***Quarantaine japonaise – navire de croisière***

*Puisqu'il s'agit d'une situation en évolution, veuillez consulter avant d'utiliser les présents messages clés.*

- Le gouvernement du Canada prend très au sérieux la santé et la sécurité de la population canadienne, tant au pays qu'à l'étranger.
- Nous avons conscience que certains des Canadiens à bord du *Diamond Princess* ont refusé de prendre le vol nolisé par le gouvernement pour rentrer au Canada du Japon. En outre, les Canadiens qui avaient des symptômes de la maladie à coronavirus COVID-19 et ceux chez qui le coronavirus a été dépisté se sont vu refuser l'accès au vol nolisé.
- Par mesure de précaution, à leur retour, ces personnes et tous les étrangers qui ont séjourné à bord du *Diamond Princess* et cherchent à entrer au Canada ou à y transiter seront placés en quarantaine pendant une durée maximale de 14 jours dans un lieu de quarantaine désigné situé à proximité du point d'arrivée.
- La durée de la quarantaine dépendra en partie du temps écoulé entre le départ du navire et l'arrivée au Canada.
- Le pouvoir de mise en quarantaine découle d'un décret d'urgence pris en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

### ***Messages complémentaires***



- De nombreux transporteurs aériens et pays ont mis en place des restrictions des déplacements en raison de la propagation du coronavirus. Les Canadiens et les autres voyageurs qui n'ont pas choisi d'évacuer pourraient être soumis à des restrictions.
- Les Canadiens et les citoyens étrangers qui cherchent à se rendre au Canada par des moyens de transport commerciaux seront assujettis à la *Loi sur la mise en quarantaine* à leur arrivée.
- Cette mesure s'applique également à tout citoyen étranger ayant été en quarantaine à bord du navire de croisière *Diamond Princess* qui entrerait au Canada en transit vers sa destination finale.
- Nous avons pris cette mesure à l'appui de la santé des personnes qui rentrent au Canada d'une région où sévit une écloison de maladie à coronavirus COVID-19, et qui sont donc plus à risque d'avoir été exposées au virus et d'être malades. Nous l'avons aussi fait pour réduire au minimum le risque d'exposition au sein de la population générale.
- À l'heure actuelle, le risque pour les Canadiennes et les Canadiens qui se trouvent au pays demeure faible. Nous avons été en mesure de détecter tout cas au Canada, d'offrir des soins adéquats, d'échanger rapidement de l'information avec les autres autorités au Canada et, au moyen de l'isolement, de limiter la propagation de la maladie à coronavirus COVID-19.
- Puisqu'il s'agit d'une situation en évolution, nous continuons de la suivre de près et nous adapterons, au besoin, les mesures prises pour protéger la santé et la sécurité de l'ensemble de la population canadienne.
  - Nous continuerons de fournir aux Canadiennes et aux Canadiens de nouveaux renseignements à mesure qu'ils deviennent connus.

### ***Préparation et intervention au Canada***

- Le Canada dispose de plusieurs systèmes déjà activés et en place pour se préparer au nouveau coronavirus, le détecter, y réagir et prévenir sa propagation. En voici quelques-uns.
  - L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a activé le Centre des opérations du portefeuille de la santé (COPS) pour assurer une planification et une coordination efficaces des efforts d'intervention de l'Agence, en collaboration avec des partenaires internationaux et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.



- Sécurité publique Canada a activé le Centre des opérations du gouvernement du Canada pour coordonner les activités entre les ministères et organismes fédéraux.
  - L'ASPC, par l'intermédiaire de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, est en étroite communication avec les médecins hygiénistes en chef des provinces et des territoires pour échanger de l'information, coordonner les efforts en matière d'intervention et de vigilance avertie au fur et à mesure que la situation évolue.
  - Un comité consultatif spécial formé de médecins hygiénistes en chef du Canada et de hauts fonctionnaires de la santé publique a été mis sur pied pour se concentrer sur les activités de coordination de la préparation et des interventions fédérales, provinciales et territoriales dans l'ensemble des systèmes de santé du Canada.
  - Des procédures de dépistage de routine des voyageurs sont en place à tous les points d'entrée du Canada, et d'autres mesures de contrôle aux frontières ont été mises en place dans tous les aéroports internationaux pour aider à cerner les voyageurs revenant au Canada qui pourraient être malades, ainsi que pour sensibiliser les voyageurs à ce qu'ils devraient faire en cas de maladie.
- De plus, le gouvernement du Canada demeure constamment en état de préparation pour les urgences de santé publique, en prenant des précautions pour atténuer le risque d'introduction et de propagation de maladies transmissibles au pays. Ces mesures de précaution comprennent, entre autres :
    - une infrastructure complète de surveillance pour assurer une détection rapide des phénomènes émergents et des maladies infectieuses, notamment les maladies respiratoires;
    - des précautions de routine en matière de prévention et de contrôle des infections dans tous les hôpitaux canadiens;
    - des laboratoires de santé publique bien équipés pour détecter rapidement les maladies infectieuses graves.

***Déclaration d'une urgence de santé publique de portée internationale par l'OMS et signification pour le Canada***

- Le directeur général de l'OMS a accepté un certain nombre de recommandations faites par le Comité d'urgence et exhorte tous les pays à agir ensemble et à faire preuve de solidarité pour aider les pays dont le système de santé est plus fragile et pour accélérer la recherche qui mènera à la mise au point de médicaments et de vaccins.
- A également été reconnue la nécessité que tous les pays travaillent ensemble pour combattre la désinformation : les faits doivent l'emporter sur la peur, la science doit l'emporter sur les rumeurs et la solidarité, sur la stigmatisation.
- Le gouvernement du Canada est d'accord avec les recommandations formulées par l'OMS visant à maîtriser l'éclosion.
- Les autorités, les professionnels de la santé de première ligne et la population générale de toutes les régions touchées de la Chine ont pris des mesures exceptionnelles pour maîtriser et contrôler la propagation du nouveau coronavirus.





- Bien que l'écllosion soit maintenant considérée comme étant une urgence de santé publique de portée internationale, le risque de propagation au Canada demeure faible.
- Le Canada est déjà dans une bonne position. Nous avons commencé à nous préparer, de concert avec les provinces et les territoires, dès que nous avons entendu parler des premiers cas survenus en Chine.
- Même avant que l'OMS ne déclare l'urgence, le Canada disposait de plusieurs systèmes de prévention et de contrôle des maladies afin de détecter ce nouveau virus, le contenir et en prévenir la propagation.
- La détection et la prise en charge par le Canada des cas de nouveau coronavirus en Ontario et en Colombie-Britannique montrent que les systèmes de prévention et de contrôle des maladies en place partout au pays fonctionnent comme il se doit.
- La protection de la santé et de la sécurité de la population canadienne est notre priorité absolue. L'Agence de la santé publique du Canada continue de surveiller l'évolution de la situation.

***[Pour savoir si le Canada déclarera l'état d'urgence comme les États-Unis l'ont fait, voir section des questions et des réponses]***

### ***Conseils aux voyageurs***

- Le gouvernement du Canada recommande aux Canadiens d'éviter :
  - tout voyage non essentiel en Chine;
  - tout voyage dans la province du Hubei.
- L'Agence de la santé publique du Canada publie des conseils de santé aux voyageurs pour informer les Canadiens qu'il pourrait y avoir un risque accru ou inattendu pour la santé dans un pays ou une région à l'extérieur du Canada. Les conseils de santé aux voyageurs fournissent également des renseignements sur les précautions à prendre pour réduire les risques de maladie ou de blessure.
- Le conseil de santé aux voyageurs de l'Agence de la santé publique du Canada : Maladie à coronavirus (COVID-19) ([https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs/210?\\_ga=2.268883769.939002359.1580663630-1085305703.1560891594](https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/conseils-sante-voyageurs/210?_ga=2.268883769.939002359.1580663630-1085305703.1560891594)) recommande aux voyageurs d'envisager d'éviter tout voyage non essentiel en Chine.
- Dans les Conseils de santé aux voyageurs, l'Agence recommande aux voyageurs de :
  - prendre des précautions contre les maladies respiratoires et autres;
  - consulter un médecin si les symptômes se déclarent;
  - éviter de passer du temps dans des foules ou des lieux très fréquentés;
  - éviter tout contact avec des personnes malades, surtout si elles ont de la fièvre, si elles toussent ou ont des difficultés respiratoires;



- éviter tout contact avec des animaux (vivants ou morts), les marchés d'animaux vivants et des produits d'origine animale comme la viande crue ou insuffisamment cuite;
  - se tenir au fait de la situation dans le pays de destination et respecter les conseils de santé publique fournis par les autorités locales; dans certaines régions, il pourrait être difficile d'avoir accès à des soins.
- Il est rappelé aux voyageurs de prendre les précautions habituelles pour protéger leur santé, notamment de se laver les mains souvent avec de l'eau courante tiède et du savon pendant 20 secondes ou d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool, mais seulement si l'eau et le savon ne sont pas disponibles, et d'observer les règles d'hygiène lorsqu'ils toussent ou éternuent. Les Canadiens doivent toujours dire à leurs professionnels de la santé où ils ont voyagé s'ils tombent malades après être rentrés au pays.
  - Si, avant d'atteindre votre destination, vous faites de la fièvre, vous toussiez ou vous avez de la difficulté à respirer, lavez-vous les mains et mettez le masque qui vous a été fourni à l'aéroport. Si vous êtes en vol, avisez immédiatement un agent de bord de vos symptômes. Si vous êtes au sol, avisez immédiatement l'autorité de santé publique de la province ou du territoire où vous vous trouvez.

### ***Les Canadiens devraient-ils éviter les navires de croisière?***

- Il s'agit d'une situation en constante évolution. L'Agence de la santé publique du Canada surveille activement la situation concernant le nouveau coronavirus. Nous fournirons aux Canadiens des renseignements à jour et fondés sur des données probantes dès qu'ils seront disponibles.
- Pour l'instant, nous ne déconseillons pas de voyager en navire de croisière.
- Il y a des précautions que les voyageurs peuvent prendre pour prévenir les maladies respiratoires et d'autres maladies pendant leur voyage. Les voici :
  - lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
  - n'utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool que si vous ne disposez pas d'eau et de savon; c'est une bonne idée de toujours en avoir avec vous lorsque vous voyagez;
  - pour manger et boire en toute sécurité à l'étranger, évitez les aliments et la viande crus ou insuffisamment cuits;
  - évitez les endroits à risque élevé comme les fermes et les marchés d'animaux vivants, y compris les endroits où a lieu l'abattage d'animaux;
  - évitez les contacts étroits avec les personnes qui peuvent être malades, surtout si elles ont de la difficulté à respirer ou ont de la fièvre ou de la toux.
- Peu importe où les Canadiens prévoient voyager, l'Agence de santé publique du Canada recommande de consulter le site [voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca), qui constitue la source officielle



du gouvernement du Canada de renseignements sur les voyages. On y trouve des conseils importants pour aider les voyageurs à prendre des décisions éclairées et à voyager en toute sécurité à l'étranger.

- On encourage également les Canadiens à revoir les politiques et les protocoles des navires de croisière pour prendre des décisions de voyage éclairées en fonction de leur situation.
- De plus, le 7 février 2020, la Cruise Lines International Association (CLIA), la plus grande association commerciale de l'industrie des croisières au monde, et ses membres ont adopté des protocoles renforcés pour les invités et les équipages océaniques qui ont récemment voyagé en Chine ou depuis la Chine ou ont transité par la Chine.
- Les membres de la CLIA doivent refuser l'embarquement à toutes les personnes qui :
  - ont voyagé en Chine, depuis la Chine ou ont transité par des aéroports en Chine, y compris Hong Kong et Macau, dans les 14 jours avant l'embarquement;
  - ont eu des contacts étroits avec une personne soupçonnée d'être atteinte de la COVID-19 ou dont le test de dépistage a été positif, ou l'ont aidée à prendre soin d'elle-même, dans les 14 jours précédant l'embarquement;
  - sont actuellement soumises à une surveillance de la santé pour une éventuelle exposition au nouveau coronavirus.

Pour obtenir les renseignements les plus récents et les plus à jour sur le coronavirus (COVID-19), visitez [Canada.ca/coronavirus](https://Canada.ca/coronavirus). Vous pouvez aussi suivre l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, la D<sup>re</sup> Teresa Tam, sur Twitter à [@ACSP\\_Canada](https://twitter.com/ACSP_Canada). Un nouveau numéro de téléphone sans frais (1-833-784-4397) a été établi pour répondre aux questions des Canadiens au sujet du nouveau coronavirus 2019. Ce service est offert de 7 h à minuit (HNE).

### ***Auto-isolement***

- La santé et la sécurité de tous les Canadiens, que ce soit de ceux qui viennent de zones touchées en Chine que de ceux qui se trouvent au Canada, constituent notre priorité absolue.
- L'identification et le confinement du virus sont l'une des composantes de notre intervention en santé publique à plusieurs volets.
- La recherche et la collecte de données sur la COVID-19 continuent de prendre de l'ampleur et d'évoluer. Nous continuons d'adapter nos conseils aux voyageurs en nous fondant sur les plus récentes informations scientifiques disponibles.
- Les voyageurs en provenance de la Chine continentale ou d'autres régions touchées courent toujours un risque accru d'infection par la COVID-19.
- **Si vous avez voyagé dans la province du Hubei au cours des 14 derniers jours, limitez vos contacts avec d'autres personnes pendant les 14 jours après avoir**



**quitté Hubei – cela signifie l’isolement; restez à la maison. De plus, communiquez avec l’autorité de santé publique de votre province ou territoire dans les 24 heures suivant votre arrivée au Canada.**

- **Il est en outre conseillé à tous les voyageurs de la Chine continentale de se surveiller pour l’apparition de symptômes et de communiquer avec l’autorité de santé publique de leur province ou territoire s’ils se sentent malades.**
- Nous avons pris connaissance des données préliminaires indiquant que le nouveau coronavirus peut provoquer divers symptômes allant de bénins à graves. Il se peut que des personnes ne reconnaissent pas de l’apparition des symptômes parce que ceux-ci s’apparenteraient à ceux d’un rhume ou d’une grippe.
- Vous pouvez aider à limiter toute propagation potentielle en limitant votre contact avec d’autres personnes pendant 14 jours après le jour où vous avez quitté la Chine continentale.
- Pour limiter vos contacts avec d’autres personnes :
  - restez à la maison;
  - évitez les personnes atteintes d’une maladie chronique, les personnes dont le système immunitaire est affaibli et les personnes âgées;
  - n’accueillez pas de visiteurs chez vous;
  - n’allez pas à des rencontres sociales, au travail, à l’école, dans une garderie, dans un établissement de soins de santé ou dans une résidence pour personnes âgées;
  - évitez les transports en commun;
  - lavez-vous les mains fréquemment avec de l’eau courante tiède et du savon pendant au moins 20 secondes;
  - couvrez-vous la bouche et le nez avec le bras pour éviter la propagation des germes.
- Si vous-même, ou une de vos connaissances faites une montée de fièvre, toussiez ou avez des difficultés respiratoires dans les 14 jours qui suivent votre départ de la Chine, il est important de communiquer avec l’autorité de santé publique compétente et de lui faire part de vos symptômes et de vos antécédents de voyage.

### ***MS Westerdam – navire de croisière***

- Assurer la santé et la sécurité des Canadiens – tant à l’étranger qu’au Canada – est notre priorité absolue.
- Des fonctionnaires canadiens sont en communication avec les citoyens canadiens qui étaient à bord du *MS Westerdam* et ils leur ont offert de l’aide consulaire.
- Par souci de prudence, en raison d’un cas confirmé en laboratoire de COVID-19, les passagers canadiens identifiés comme ayant été à bord du *MS Westerdam* ont été soumis à des examens approfondis à leur point d’entrée au Canada.



- On leur a également demandé de s'isoler pendant 14 jours et de se présenter devant leur autorité locale de santé publique pour surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19.
- Compte tenu des données récentes et de ce que nous savons de la santé des passagers du *Westerdam*, rien n'indique que les personnes à bord ont été exposées au coronavirus qui cause la COVID-19.
- Par conséquent, les mesures prises à la frontière canadienne propres aux passagers qui ont été à bord du *MS Westerdam* ont été modifiées en fonction du risque réduit pour la santé publique.
- Ces personnes devront maintenant surveiller leur état de santé et communiquer avec une autorité locale de santé publique si elles viennent à présenter des symptômes. Elles recevront également un document d'information sur la COVID-19.
- Nous avons mis en place de nombreux systèmes pour nous préparer à l'entrée au Canada de maladies infectieuses graves comme la COVID-19, pour les détecter et pour prévenir leur propagation.
- On rappelle également aux voyageurs de prendre les précautions habituelles pour protéger leur santé, notamment de se laver les mains souvent, d'éviter d'entrer en contact avec des personnes malades et d'observer les règles d'hygiène lorsqu'ils toussent ou éternuent.
- Les Canadiens qui tombent malades à leur retour au pays devraient toujours dire à leurs professionnels de la santé où ils ont voyagé.

## Épidémiologie du virus

- Au Canada, et partout dans le monde, des chercheurs étudient activement tous les aspects de l'éclosion d'infections à nouveau coronavirus pour mieux comprendre la maladie et la progression possible de l'éclosion.
- Le Canada suit les orientations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui recommande une période de quarantaine de deux semaines (14 jours).
- L'OMS a mentionné le 10 février 2020 qu'elle n'envisage pas de modifier sa période de quarantaine recommandée.
- L'OMS a mis en garde qu'une période d'incubation de 24 jours pourrait être une valeur aberrante ou une deuxième exposition non reconnue. Une deuxième exposition non reconnue est une situation où une personne, dont on sait qu'elle a été exposée au virus, est de nouveau exposée à ce virus, mais où cette deuxième exposition n'est pas



reconnue. Si la personne développe la maladie en raison de la deuxième exposition, la période d'incubation peut sembler avoir duré plus de 14 jours alors qu'il aurait plutôt fallu remettre le compteur à zéro lors de la deuxième exposition.

- Il n'y a pas à ce jour de données vérifiées montrant que la période d'incubation dure plus de 14 jours. Le rapport de la Chine doit faire l'objet d'un examen poussé pour déterminer si la constatation est valide.
- L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) participe activement à de multiples groupes d'experts qui se penchent sur la manière dont la maladie se transmet, qui mettent au point des modèles pour prédire comment elle pourrait se propager et qui rédigent, à partir de l'information la plus récente, des orientations pour prévenir et limiter les infections.
- L'ASPC continue d'assurer la liaison avec des partenaires internationaux, dont l'OMS, pour mieux comprendre l'épidémiologie de cette maladie.



## Questions et réponses

### Table des matières

<b>URGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉPARATION</b>	<b>19</b>
<i>Q1. Le Canada déclarera-t-il une urgence de santé publique liée à la nouvelle éclosion de coronavirus comme l'ont fait les États-Unis?</i>	<b>19</b>
<i>Q2. Le Canada collabore-t-il avec les États-Unis?</i>	<b>20</b>
<i>Q4. A-t-on avisé Santé Canada de pénuries de médicaments liées au coronavirus et aux perturbations de fabrication en Chine?</i>	<b>22</b>
<i>Q5. Quelles mesures Santé Canada a-t-il prises pour composer avec une perturbation possible de l'approvisionnement en médicaments?</i>	<b>22</b>
<i>Q6. De quelle manière les provinces et les territoires peuvent-ils se montrer vigilants face à d'éventuelles pénuries sur leur territoire?</i>	<b>22</b>
<i>Q7. Quel est le pourcentage des importations canadiennes de principes actifs fabriqués en Chine?</i>	<b>23</b>
<b>TESTS ET CONFIRMATION DES CAS</b>	<b>23</b>
<i>Q8. Les Canadiens devraient-ils s'inquiéter de l'exactitude des tests de laboratoire effectués au Canada lorsqu'il s'agit de détecter le nouveau coronavirus?</i>	<b>23</b>
<i>Q9. Pourquoi le Laboratoire national de microbiologie (LNM) effectue-t-il des analyses supplémentaires et combien de temps faudra-t-il pour qu'il soit en mesure de confirmer les résultats de ses examens?</i>	<b>23</b>
<i>Q10. Quelles provinces et quels territoires ont la capacité d'effectuer leur propre dépistage du virus qui cause la COVID-19?</i>	<b>24</b>
<i>Q11. Le Canada va-t-il modifier ses critères pour le dépistage et l'analyse des cas?</i>	<b>25</b>
<i>Q12. Y a-t-il des cas de nouveau coronavirus qui ne sont pas signalés au Canada?</i>	<b>25</b>
<i>L'augmentation du nombre de cas en Chine n'influe pas sur l'intervention du Canada en matière de santé publique, car l'ensemble des protocoles et des mesures nécessaires sont déjà en place.</i>	<b>25</b>
<b>INTERVENTION DU LNM CONTRE L'ÉCLOSION</b>	<b>25</b>
<i>Q13. Comment le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) intervient-il contre l'éclosion actuelle d'infections au coronavirus (COVID-19)? D'autres ressources ont-elles été nécessaires pour gérer la charge de travail supplémentaire?</i>	<b>25</b>
<b>RÔLE DU RMISP EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE</b>	<b>26</b>



<b>Q14.</b>	<b><i>Pendant les éclosions attribuables à un virus, quelles données sont recueillies par le Réseau mondial d'information en santé publique (RMISP) et sont utilisées pour des alertes et dans quelles langues les données sont-elles diffusées?</i></b>	<b>26</b>
<b>Q15.</b>	<b><i>Quand les premières données sur l'éclosion du coronavirus ont-elles été collectées et à partir de quelle source?</i></b>	<b>27</b>
<b>Q16.</b>	<b><i>Quand le RMISP a-t-il diffusé une alerte au sujet de l'éclosion du coronavirus et à qui l'a-t-il envoyée?</i></b>	<b>27</b>
<b>Q17.</b>	<b><i>En quoi le choix des données ou l'analyse des données du RMISP diffère-t-il (elle) des approches préconisées par ProMED, HealthMap et les fournisseurs commerciaux, tels que Blue Dot?</i></b>	<b>27</b>
<b>TRANSMISSION DU VIRUS</b>		<b>28</b>
<b>Q18.</b>	<b><i>Le nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19) peut-il être transmis même lorsqu'une personne ne présente aucun symptôme?</i></b>	<b>28</b>
<b>Q19.</b>	<b><i>Les Canadiens risquent-ils de contracter une infection au nouveau coronavirus s'ils touchent une surface qui pourrait être contaminée?</i></b>	<b>29</b>
<b>Q20.</b>	<b><i>Une personne peut-elle contracter une infection au nouveau coronavirus en touchant des surfaces à des aéroports, comme les écrans de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui peuvent avoir été touchés par des personnes malades ou porteuses du coronavirus?</i></b>	<b>29</b>
<b>Q21.</b>	<b><i>Les bornes à écran tactile et autres surfaces des zones communes des aéroports sont-elles fréquemment nettoyées et désinfectées?</i></b>	<b>30</b>
<b>Q22.</b>	<b><i>Les Canadiens peuvent-ils contracter une infection au nouveau coronavirus s'ils reçoivent un paquet ou des produits provenant de la Chine?</i></b>	<b>30</b>
<b>Q23.</b>	<b><i>Les Canadiens devraient-ils s'inquiéter de la propagation du coronavirus par l'entremise des produits alimentaires importés au Canada à partir de la Chine?</i></b>	<b>30</b>
<b>Q24.</b>	<b><i>Quels sont les derniers renseignements sur la possibilité de transmission du nouveau coronavirus (2019-nCoV) par les aliments ou par l'eau?</i></b>	<b>31</b>
<b>ANIMAUX</b>		<b>31</b>
<b>Q25.</b>	<b><i>Est-il possible de contracter le virus d'un animal lorsque l'on voyage à l'étranger?</i></b>	<b>31</b>
<b>Q26.</b>	<b><i>Est-il possible de contracter le virus d'un animal au Canada?</i></b>	<b>32</b>
<b>Q27.</b>	<b><i>Les animaux de compagnie et les autres animaux domestiques peuvent-ils contracter le virus?</i></b>	<b>32</b>
<b>Q28.</b>	<b><i>Quelles sont les recommandations générales à appliquer pour se protéger des maladies pouvant se transmettre de l'animal à l'humain?</i></b>	<b>32</b>
<b>AVIS AUX PASSAGERS ET RECHERCHE DES CONTACTS</b>		<b>33</b>
<b>Q29.</b>	<b><i>Les passagers qui se trouvaient sur le même vol que les patients dont l'infection au coronavirus (COVID-19) a été confirmée ont-ils été avisés?</i></b>	<b>33</b>





**Q30. Chaque voyageur des vols en question devrait-il consulter un médecin ou un autre professionnel de la santé pour passer un test de dépistage du virus au cas où il aurait été infecté? 34**

**MESURES DE CONTRÔLE ET MESURES FRONTALIÈRES SUPPLÉMENTAIRES 34**

**Q31. Des mesures de contrôle supplémentaires ont-elles été mises en place dans tous les aéroports? 34**

*Depuis le 9 février 2020, des mesures de contrôle renforcées sont mises en œuvre dans tous les aéroports internationaux du Canada. Cette procédure a été mise en place afin de garantir le contrôle de tous les voyageurs ayant récemment séjourné dans la province du Hubei et arrivant d'autres destinations internationales par des vols de correspondance. 34*

**Q32. Le Canada fermera-t-il ses frontières ou commencera-t-il à interdire les vols en provenance de la Chine? 34**

**Q33. À quoi peuvent s'attendre les voyageurs qui arrivent aux aéroports ayant mis en place des mesures de contrôle supplémentaires? 35**

**Q34. Combien d'agents de quarantaine sont en service aux aéroports internationaux de Vancouver, de Toronto et de Montréal? 36**

**Q35. Pourquoi l'avis de santé publique canadien dit-il d'éviter tout voyage non essentiel en Chine (et plus uniquement dans la province du Hubei), alors que l'OMS ne recommande pas l'imposition de restrictions de voyage ou de commerce? 37**

**Q36. Qu'en est-il des gens qui arrivent au Canada en passant par d'autres aéroports? Qu'en est-il des postes frontaliers terrestres? 37**

**MS WESTERDAM – NAVIRE DE CROISIÈRE 38**

**Q37. L'ASPC a d'abord recommandé l'auto-isolement. Pourquoi modifiez-vous les consignes pour les passagers du MS Westerdam, qui doivent maintenant s'autosurveiller? 38**

*Selon de récentes données probantes et sur l'information que nous possédons sur la santé des passagers du navire de croisière MS Westerdam, rien n'indique que les personnes se trouvant à bord ont été exposées au coronavirus causant la maladie à COVID-19. Le gouvernement du Canada a donc demandé à ce que les passagers surveillent l'apparition de symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux et difficulté respiratoire) et communiquent avec l'autorité sanitaire de leur région s'ils développent des symptômes. 38*

**Q38. Qu'en est-il des Canadiens qui étaient à bord du navire de croisière et qui n'ont pas encore quitté le Cambodge? Les personnes qui n'ont pas encore monté à bord d'un avion à destination du Canada seront-elles autorisées à voyager? 38**

**Q39. Pourquoi les passagers à bord du Westerdam ont-ils été autorisés à débarquer du navire et à poursuivre leur voyage? 38**

**DÉSINFORMATION ET GESTION DES RUMEURS 38**

**Q40. Que fait-on pour contrer la désinformation qui circule sur les réseaux sociaux? 39**

**Q41. Où les Canadiens peuvent-ils trouver les renseignements les plus récents sur ce coronavirus? 39**

**PRÉVENTION, SYMPTÔMES ET TRAITEMENT 40**



<b>Q42.</b>	<b><i>Comment puis-je me protéger contre ce virus?</i></b>	<b>40</b>
<b>Q43.</b>	<b><i>Comment les personnes infectées sont-elles traitées?</i></b>	<b>40</b>
<b>Q44.</b>	<b><i>Recommandez-vous aux voyageurs de porter un masque lors de leur visite en Chine ou dans les villes du pays qui sont mises en quarantaine, comme Wuhan?</i></b>	<b>40</b>
<b>Q45.</b>	<b><i>Au Canada, les membres de la population devraient-ils porter un masque pour se protéger contre ce virus?</i></b>	<b>41</b>
<b>Q46.</b>	<b><i>L'OMS a déclaré une pénurie mondiale d'équipement de protection individuelle, y compris de masques. Le Canada a-t-il envoyé un tel équipement en Chine? Le Canada en possède-t-il suffisamment pour en fournir à la population canadienne? [remarque : expédition dirigée par Affaires mondiales Canada – une partie du contenu a été fournie par l'ASPC]</i></b>	<b>42</b>
<b>Q48.</b>	<b><i>Qu'est-ce qu'un coronavirus?</i></b>	<b>42</b>
<b>Q49.</b>	<b><i>On rapporte que ce nouveau virus ressemble au SRAS. Est-ce vrai? Si c'est bien le cas, quelles sont les similitudes?</i></b>	<b>43</b>
<b>VACCIN</b>		<b>43</b>
<b>Q50.</b>	<b><i>Existe-t-il un vaccin qui protège les humains contre les coronavirus? Si aucun vaccin n'est approuvé actuellement, y en a-t-il qui sont en cours de mise au point ou de mise à l'essai?</i></b>	<b>43</b>
<b>Q51.</b>	<b><i>Combien de temps faudra-t-il pour mettre au point un vaccin?</i></b>	<b>44</b>
<b>SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS</b>		<b>44</b>
<b>Q52.</b>	<b><i>Que fait Santé Canada pour s'assurer que les employés fédéraux prennent les précautions appropriées?</i></b>	<b>44</b>
<b>AUTO-ISOLEMENT</b>		<b>45</b>
<b>Q53.</b>	<b><i>Pourquoi demande-t-on aux voyageurs en provenance de la province du Hubei de limiter leurs contacts avec les autres personnes pendant 14 jours après leur arrivée au Canada?</i></b>	<b>45</b>
<b>Q54.</b>	<b><i>Pourquoi les voyageurs arrivant dans les aéroports ne sont-ils pas mis en quarantaine comme les Canadiens rapatriés au moyen du vol spécial?</i></b>	<b>45</b>
<b>Q55.</b>	<b><i>Comment peut-on être certain que les voyageurs réduiront leurs contacts avec les autres personnes? Comment effectuera-t-on un suivi auprès des gens pour s'assurer qu'ils suivent ces instructions?</i></b>	<b>46</b>
<b>Q56.</b>	<b><i>Qu'en est-il des personnes qui sont récemment venues de la province du Hubei au Canada et qui n'ont pas reçu ces conseils?</i></b>	<b>46</b>
<b>Q57.</b>	<b><i>Qu'en est-il des voyageurs qui arrivent au Canada, mais qui n'habitent pas ici? De quelle façon limiteront-ils leurs contacts avec les autres?</i></b>	<b>46</b>
<b>Q58.</b>	<b><i>Qu'en est-il des voyageurs d'affaires? Devraient-ils envisager de limiter leurs contacts avec les autres?</i></b>	<b>46</b>
<b>Q59.</b>	<b><i>Pourquoi ne pas simplement interdire les voyages en provenance de la Chine? Est-ce que ce ne serait pas plus simple?</i></b>	<b>46</b>



**Q60. Combien de voyageurs recevront le conseil de limiter leurs contacts avec les autres personnes à leur arrivée?** 47

**MESURES DE DÉSINFECTION ET D'ASSAINISSEMENT POUR LES COMPAGNIES AÉRIENNES** 47

**Q61. Les transporteurs aériens ont-ils un rôle à jouer dans la prévention de la propagation des maladies infectieuses?** 47

**Q62. Des directives ont-elles été données pour la décontamination des avions ayant transporté des passagers de Wuhan au Canada (vols antérieurs) ou des personnes qui présentaient des symptômes du virus pendant le vol?** 47

**URGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉPARATION**

**Q1. Le Canada déclarera-t-il une urgence de santé publique liée à la nouvelle éclosion de coronavirus comme l'ont fait les États-Unis?**

Non, en se fondant sur les données scientifiques et autres accessibles à l'heure actuelle, le Canada ne déclarera pas une urgence de santé publique pour ce virus. Nous ne pouvons pas avancer d'hypothèses sur le processus décisionnel des États-Unis qui a mené à de nouvelles restrictions visant les voyageurs.

Même si le directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que cette éclosion constituait une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI), le risque de propagation au Canada demeure faible. Le gouvernement du Canada a suivi les recommandations temporaires de l'OMS en vertu du *Règlement sanitaire international*. Nous continuons de travailler avec la communauté internationale et les provinces et territoires pour harmoniser nos pratiques sur les recommandations relatives à une USPPI.

La plupart des cas du nouveau coronavirus sont survenus dans les régions touchées de la Chine. De plus, les voyages en provenance de la Chine ont diminué en raison des mesures de contrôle des sorties aux frontières imposées par le gouvernement chinois dans ses efforts pour contenir l'éclosion. Ainsi, et en l'absence de propagation active du nouveau coronavirus au Canada, le risque demeure faible.

Bien que certaines compétences aient en place une loi qui leur permet de déclarer une urgence de santé publique afin d'avoir accès à des pouvoirs et à des autorités supplémentaires, comme un nouveau financement, des restrictions de voyage et une prise de décision simplifiée, au Canada, une loi n'est pas requise au niveau fédéral pour accéder à des pouvoirs supplémentaires de ce genre.

Le Canada dispose de plusieurs systèmes pour se préparer aux maladies infectieuses, les détecter, y réagir et prévenir leur propagation, y compris la COVID-19. En voici quelques-uns.

- L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a activé le Centre des opérations du portefeuille de la santé (COPS) pour assurer une planification et une coordination



efficaces des efforts d'intervention de l'Agence, en collaboration avec des partenaires internationaux et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Sécurité publique Canada a activé le Centre des opérations du gouvernement du Canada pour coordonner les activités entre les ministères et organismes fédéraux.

- L'ASPC, par l'intermédiaire de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, est en étroite communication avec les médecins hygiénistes en chef des provinces et des territoires pour échanger de l'information, coordonner les efforts en matière d'intervention et de vigilance avertie au fur et à mesure que la situation évolue.
- Un comité consultatif spécial formé de médecins hygiénistes en chef du Canada et de hauts fonctionnaires de la santé publique a été mis sur pied pour se concentrer sur les activités de coordination de la préparation et des interventions fédérales, provinciales et territoriales dans l'ensemble des systèmes de santé du Canada.
- Des procédures de dépistage de routine des voyageurs sont en place à tous les points d'entrée du Canada, et des mesures frontalières supplémentaires ont été mises en place dans tous les aéroports internationaux pour aider à cerner les voyageurs revenant au Canada qui pourraient être malades, ainsi que pour sensibiliser les voyageurs à ce qu'ils devraient faire en cas de maladie.

De plus, le gouvernement du Canada demeure constamment en état de préparation pour les urgences de santé publique, en prenant des précautions pour atténuer le risque d'introduction et de propagation de maladies transmissibles au pays. Ces mesures de précaution comprennent, entre autres :

- une infrastructure complète de surveillance pour assurer une détection rapide des phénomènes émergents et des maladies infectieuses, notamment les maladies respiratoires;
- des précautions de routine en matière de prévention et de contrôle des infections dans tous les hôpitaux canadiens;
- des laboratoires de santé publique bien équipés pour détecter rapidement les maladies infectieuses graves.

## **Q2. Le Canada collabore-t-il avec les États-Unis?**

Nous sommes en contact avec nos partenaires des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis et nous évaluons constamment l'évolution de la situation.

Nos systèmes de santé publique et de soins de santé sont en état d'alerte et ils repéreront et prendront en charge les cas éventuels. Nous sommes prêts à nous occuper de tout cas d'infection au virus qui pourrait survenir au Canada.

## **Q3. Quand et comment le Canada passera-t-il de la stratégie de confinement mondiale appliquée à une approche de préparation et d'intervention en cas de pandémie?**

Notre principale priorité est la santé et la sécurité des Canadiens. L'Agence de la santé publique du Canada surveille activement la situation concernant le nouveau coronavirus (COVID-19) et évalue continuellement les risques en vue d'adapter l'intervention canadienne en conséquence.



Nous travaillons de concert avec la communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et sommes en contact constant avec nos homologues provinciaux et territoriaux.

À tous les échelons du gouvernement, les autorités sanitaires de partout au Canada travaillent ensemble pour adapter notre intervention à cette situation évoluant rapidement. Nous procédons à l'examen des ressources et systèmes existants afin d'être prêts à faire face à tout scénario potentiel. Nous accélérons également les efforts de recherche, notamment en contribuant aux efforts internationaux visant à développer des vaccins et des traitements.

Bien que la plupart des cas aient été observés en Chine continentale, le virus a maintenant été détecté dans d'autres pays du monde, notamment sous la forme d'une propagation communautaire. Il est prudent de nous préparer à la possibilité que le virus se propage encore davantage. Toutefois, nous devons planifier pour tout scénario possible et fonder nos mesures d'intervention sur les données probantes puisque la science sur le nouveau coronavirus continue d'évoluer.

Si la situation change et qu'il y a des signes d'une propagation efficace et soutenue du nouveau coronavirus à l'extérieur de la Chine continentale, notamment une augmentation du nombre de cas graves dans les pays hors de l'épicentre, la stratégie d'intervention mondiale passera des mesures actuelles pour endiguer la flambée à une approche de préparation et d'intervention en cas de pandémie.

Par conséquent, si le nouveau coronavirus se propage efficacement dans des pays du monde entier, le Canada dans son ensemble devra réorienter ses efforts et abandonner ce qui deviendrait une intervention de santé publique au cas par cas non viable au profit de mesures de lutte contre la pandémie plus vastes au niveau de la population. Ces mesures visent à réduire l'incidence globale d'une propagation du nouveau coronavirus dans tout le pays.

De plus, les mesures canadiennes de lutte contre les maladies seraient continuellement adaptées en fonction des nouvelles connaissances sur les mesures efficaces de prévention et de contrôle des maladies au pays.

Le passage à une intervention de lutte contre la pandémie à l'échelle de la population a pour objectif principal de réduire les répercussions sanitaires et sociales globales sur la population canadienne.

Les plans fédéraux, provinciaux et territoriaux de préparation en cas de pandémie et les plans d'intervention d'urgence en place au pays constituent une base solide qui permettra au Canada de réagir à une situation de pandémie.

Ces mesures de préparation et d'intervention en cas de pandémie comprennent les suivantes :

- assurer une surveillance de la maladie à l'échelle du pays au lieu de la surveillance actuelle de chaque cas importé afin de suivre et de contrôler la propagation en cas de transmission généralisée du nouveau coronavirus;
- mettre en place de vastes mesures cliniques et de santé publique pour retarder les éclosions et en atténuer les répercussions générales sur la santé des Canadiens (réduire la morbidité et la mortalité au Canada);
- mener des études spéciales et surveiller la gravité de la maladie afin de contrôler les cas graves et leurs conséquences dans les populations à risque élevé;



- accélérer la recherche et le développement, notamment de vaccins et de traitements.

Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec l'OMS, les provinces, les territoires et la communauté internationale afin de surveiller la situation, d'en évaluer les risques et d'informer la population canadienne.

## **PÉNURIES DE MÉDICAMENTS LIÉES AU CORONAVIRUS**

### **Q4. A-t-on avisé Santé Canada de pénuries de médicaments liées au coronavirus et aux perturbations de fabrication en Chine?**

Santé Canada est au courant que la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a été avisée par un fabricant d'une pénurie liée à une installation touchée par le coronavirus. Selon la déclaration de la FDA, la pénurie est due à un problème lié à la fabrication d'un ingrédient pharmaceutique actif utilisé dans le médicament. Santé Canada fait un suivi de la situation auprès de la FDA pour déterminer si le marché canadien est touché.

### **Q5. Quelles mesures Santé Canada a-t-il prises pour composer avec une perturbation possible de l'approvisionnement en médicaments?**

Santé Canada est au courant que la FDA des États-Unis a été avisée par un fabricant d'une pénurie liée à un site touché par le coronavirus. Selon la déclaration de la FDA, la pénurie est due à un problème lié à la fabrication d'un ingrédient pharmaceutique actif utilisé dans le médicament. Santé Canada fait un suivi de la situation auprès de la FDA pour déterminer si le marché canadien est touché.

Santé Canada collabore avec les intervenants de l'industrie pharmaceutique pour savoir s'il y avait des signaux précoces pouvant indiquer des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement en médicaments, et rien ne lui a encore été signalé. Santé Canada a aussi communiqué avec tous les titulaires de licences d'établissement pour produits pharmaceutiques du Canada afin de leur rappeler qu'ils sont tenus de signaler les pénuries de médicaments réelles ou prévues sur le site <http://www.penuriesdemedicamentscanada.ca/> dans les délais prescrits. La communication publique en temps opportun des pénuries de médicaments prévues par les sociétés pharmaceutiques est un élément essentiel de la prévention et de la gestion des pénuries. Elle aide la chaîne d'approvisionnement en médicaments et le système de soins de santé à réagir de manière appropriée, afin de réduire au minimum l'incidence sur les patients.

Le Ministère continuera de surveiller la situation de près et prendra des mesures au besoin, en collaboration avec les entreprises, les provinces, les territoires et les autres intervenants, afin d'atténuer les répercussions sur les patients. Santé Canada communique également avec d'autres organismes de réglementation à l'étranger pour surveiller l'incidence sur l'approvisionnement mondial.

### **Q6. De quelle manière les provinces et les territoires peuvent-ils se montrer vigilants face à d'éventuelles pénuries sur leur territoire?**

La résolution du problème complexe de pénurie de médicaments est une responsabilité multilatérale nécessitant l'intervention concertée des provinces et des territoires, des fabricants, des distributeurs, des





professionnels de la santé et du gouvernement fédéral. Santé Canada travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, qui l'avisent des pénuries pouvant poser problème.

En situation de grave pénurie d'un médicament au pays, Santé Canada collabore avec les intervenants de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de ce médicament afin de coordonner la communication de l'information et de trouver des stratégies d'atténuation. Le Ministère analyse des facteurs comme la portée nationale ou non de la pénurie, la disponibilité d'autres sources d'approvisionnement et l'importance du médicament sur le plan médical pour déterminer les répercussions potentielles et les mesures à prendre. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les rôles et les responsabilités concernant les pénuries de médicaments sur notre [site Web](#).

**Q7. Quel est le pourcentage des importations canadiennes de principes actifs fabriqués en Chine?**

Les licences d'établissement pour les produits pharmaceutiques (LEPPP) des importateurs canadiens indiquent les établissements étrangers approuvés desquels ils peuvent importer des médicaments, y compris d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et des formes posologiques définitives (FPD). Selon les données de 2019, environ 14 % des établissements d'IPA et environ 2 % des établissements de FPD mentionnés sur ces licences étaient situés en Chine. Il faut toutefois souligner que certains de ces établissements pourraient être des fournisseurs secondaires (c.-à-d. des fournisseurs de réserve qui sont là pour gérer les risques liés à l'approvisionnement) qui pourraient ne pas participer activement à la fabrication des produits destinés au marché canadien.

**TESTS ET CONFIRMATION DES CAS**

**Q8. Les Canadiens devraient-ils s'inquiéter de l'exactitude des tests de laboratoire effectués au Canada lorsqu'il s'agit de détecter le nouveau coronavirus?**

Les Canadiens peuvent avoir confiance dans les méthodes et les capacités du Laboratoire national de microbiologie du Canada.

Le LNM est reconnu à l'échelle mondiale pour son excellence scientifique.

Plusieurs laboratoires provinciaux de santé publique peuvent maintenant effectuer des tests pour détecter le nouveau coronavirus avec un très haut degré de précision.

Depuis le 25 février, la Colombie-Britannique et l'Ontario sont en mesure de confirmer les résultats d'analyses de laboratoire servant au dépistage du virus qui cause la COVID-19. Quant aux autres provinces, leurs résultats sont soumis à des tests supplémentaires au LNM, car il s'agit d'un virus qui était auparavant inconnu et qu'il est de bonne pratique de réaliser des tests supplémentaires pour confirmer les premiers résultats obtenus en laboratoire.

**Q9. Pourquoi le Laboratoire national de microbiologie (LNM) effectue-t-il des analyses supplémentaires et combien de temps faudra-t-il pour qu'il soit en mesure de confirmer les résultats de ses examens?**



Le LNM collabore étroitement avec les laboratoires provinciaux et territoriaux de santé publique et veille à ce que les personnes soupçonnées d'être infectées par la COVID-19 voient leur cas confirmé ou infirmé par des analyses en laboratoire.

Depuis le 25 février, la Colombie-Britannique et l'Ontario sont en mesure de confirmer les résultats d'analyses de laboratoire servant au dépistage du virus qui cause la COVID-19.

Les autres laboratoires provinciaux et territoriaux peuvent mener des essais avec une très grande précision, mais leurs résultats doivent faire l'objet d'analyses supplémentaires, parce que nous avons là un virus jusque-là inconnu et qu'il est de règle de recourir à des analyses complémentaires à des fins de confirmation. Les analyses de confirmation des cas de COVID-19 sont confiées au LNM de Winnipeg.

Ce laboratoire utilise diverses méthodes pour confirmer les cas.

Les résultats de suivi du LNM devraient être disponibles dans les 24 heures suivant la réception des échantillons par le Laboratoire.

#### **Q10. Quelles provinces et quels territoires ont la capacité d'effectuer leur propre dépistage du virus qui cause la COVID-19?**

Depuis le 25 février, la Colombie-Britannique et l'Ontario sont en mesure de confirmer les résultats d'analyses de laboratoire servant au dépistage du virus qui cause le COVID-19. Plusieurs autres laboratoires provinciaux de santé publique ont mis en œuvre des tests pour le nouveau coronavirus, en collaboration avec le Laboratoire national de microbiologie (LNM). Les laboratoires travaillent de concert pour s'assurer qu'il existe une capacité de test pour ce nouveau coronavirus d'un bout à l'autre du Canada.

Le LNM fournit à toutes les provinces et à tous les territoires des services de référence en laboratoire. Ces services de dépistage fournissent diverses formes de soutien aux laboratoires provinciaux et territoriaux dans l'ensemble du Canada, y compris des tests de confirmation, des tests d'assurance de la qualité et une analyse approfondie des échantillons difficiles à diagnostiquer.

Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) travaille en collaboration étroite avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux pour confirmer ou écarter les cas de COVID-19 sous surveillance au moyen d'analyses menées en laboratoire. Grâce à cette collaboration, de nombreux laboratoires de santé publique des provinces et des territoires ont maintenant accès à un test très précis de dépistage du nouveau coronavirus. Jusqu'à présent, seuls l'Ontario et la Colombie-Britannique ont découvert des cas qui ont été confirmés, ce qui montre leur capacité de détecter le nouveau coronavirus au moyen du test. Quant aux autres provinces, leurs résultats sont soumis à des tests supplémentaires au LNM afin de confirmer les premiers résultats obtenus en laboratoire.

Le LNM procède à d'autres analyses parce qu'il s'agit d'un virus qui était auparavant inconnu et qu'il est de bonne pratique de réaliser des tests supplémentaires pour confirmer les premiers





résultats obtenus en laboratoire. Dans les cas où l'on dispose des résultats d'analyses de laboratoires provinciaux ou territoriaux et du LNM, ces résultats sont interprétés ensemble pour confirmer ou écarter tout cas d'infection au nouveau coronavirus.

#### **Q11. Le Canada va-t-il modifier ses critères pour le dépistage et l'analyse des cas?**

L'OMS continue de recommander que des régions de la Chine situées hors de la province du Hubei et les autres régions du monde exigent que les cas soient confirmés en laboratoire.

L'Agence de la santé publique du Canada est convaincue de l'efficacité de l'approche actuelle adoptée pour déceler les cas de maladie causés par le nouveau coronavirus.

Actuellement, au Canada, un cas confirmé concerne une personne dont la maladie a été confirmée par des tests de laboratoire. Ces tests sont demandés lorsqu'une personne présente des symptômes connus (c.-à-d. fièvre, toux, difficulté respiratoire) et dans les 14 jours précédant la maladie cette personne :

- a voyagé dans une région touchée;
- a été en contact étroit avec un cas;
- a été en contact étroit avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui s'est rendue dans la région touchée dans les 14 jours précédant sa maladie.

Les professionnels de la santé peuvent aussi, à leur discrétion, demander un test s'ils soupçonnent un cas de COVID-19, et ce, même si les critères ne sont pas remplis.

#### **Q12. Y a-t-il des cas de nouveau coronavirus qui ne sont pas signalés au Canada?**

L'augmentation du nombre de cas en Chine n'influe pas sur l'intervention du Canada en matière de santé publique, car l'ensemble des protocoles et des mesures nécessaires sont déjà en place.

Nous disposons de nombreux systèmes déjà activés et mis en place afin de nous préparer au nouveau coronavirus, de le déceler, d'y réagir et de prévenir sa propagation. Nous avons confiance en notre capacité de déceler rapidement de COVID-19 et de prévenir sa propagation au Canada.

### **INTERVENTION DU LNM CONTRE L'ÉCLOSION**

#### **Q13. Comment le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) intervient-il contre l'éclosion actuelle d'infections au coronavirus (COVID-19)? D'autres ressources ont-elles été nécessaires pour gérer la charge de travail supplémentaire?**



L'intervention du Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) contre l'écllosion actuelle à COVID-19 (nouveau coronavirus) est un effort de l'ensemble de la collectivité, auquel contribuent directement plus de 75 employés à l'heure actuelle. La quasi-totalité du personnel du LNM est formée en intervention en cas d'urgence, et tous les employés peuvent apporter des contributions de leurs divers domaines d'expertise.

La Section des virus respiratoires et grippaux dirige les efforts diagnostiques en laboratoire, y compris la conception et la mise en œuvre des approches de dépistage. L'équipe reçoit le soutien direct de la Division de la technologie scientifique et des services principaux (qui dirige le séquençage génétique) et du secrétariat du Réseau des laboratoires de santé publique du Canada (qui dirige la collaboration avec les provinces et les territoires). Des scientifiques du LNM possédant une vaste expertise scientifique de la virologie et de l'intervention contre les pathogènes émergents sont maintenant en train d'élaborer des plans de recherche pour caractériser le virus, mettre au point des modèles animaux et mener des études en collaboration sur la recherche et la mise au point de vaccins. Des scientifiques fournissent aussi de l'expertise en synthèse de connaissances et en modélisation des maladies.

De plus, le Centre des opérations d'urgence (COU) du LNM a été activé. Le COU réunit des experts de l'ensemble des disciplines et des secteurs du LNM, notamment administration, logistique, communication, informatique, intervention en cas d'urgence et bureau opérationnel.

Des scientifiques du LNM se trouvent aussi sur place à la Base des Forces canadiennes Trenton pour dépister toute personne présentant des symptômes parmi les passagers du vol nolisé en provenance de Wuhan, en Chine.

Le LNM est incroyablement fier de sa contribution à l'intervention contre l'écllosion.

## **RÔLE DU RMISP EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE**

### **Q14. Pendant les éclussions attribuables à un virus, quelles données sont recueillies par le Réseau mondial d'information en santé publique (RMISP) et sont utilisées pour des alertes et dans quelles langues les données sont-elles diffusées?**

Le RMISP de l'Agence de la santé publique du Canada est un système d'alerte rapide et de connaissance de la situation concernant les menaces éventuelles d'ordre chimique, biologique, radiologique et nucléaire à l'échelle mondiale, y compris les éclussions de maladies infectieuses.

Parmi les utilisateurs du RMISP, on compte les organisations non gouvernementales, ainsi que les autorités gouvernementales à l'échelle mondiale qui assurent une surveillance en santé publique. Le RMISP est un contributeur important aux sources ouvertes de renseignement sur les éclussions (Epidemic Intelligence from Open Sources, en anglais seulement) de l'Organisation mondiale de la Santé.

Chaque jour, environ 7 000 articles sont entrés dans le système du RMISP. L'application Web dans le système du RMISP analyse et acquiert continuellement de nouvelles sources d'information à l'échelle mondiale, et ce, dans neuf (9) langues (arabe, persan, anglais, français, portugais, russe, espagnol et chinois simplifié et traditionnel).



Le principal fournisseur de données du RMISP est Factiva, une base de données sur l'actualité mondiale et une plateforme de recherche qui contient près de 33 000 sources, notamment des fils de presse, des journaux et des revues spécialisées. Le RMISP recherche en profondeur des fils RSS particuliers de publications pertinentes et de comptes Twitter.

De plus, les analystes du RMISP ont programmé des alertes Google spécifiques et surveillent d'autres applications de regroupement, telles que ProMED et HealthMap, afin d'accroître la diversité de ce qui se trouve dans le RMISP.

Les analystes du RMISP ont des listes exhaustives des sites Web et des comptes de médias sociaux de sources gouvernementales officielles, de forums d'experts en médecine et d'autres sources pertinentes qu'ils surveillent au quotidien. Une fois les données entrées dans le système du RMISP, elles sont traitées, validées et évaluées.

**Q15. Quand les premières données sur l'écllosion du coronavirus ont-elles été collectées et à partir de quelle source?**

Le 31 décembre 2019, à 5 h 16 (HNE), un article intitulé « China probes mystery pneumonia outbreak amid SARS fears » a été publié par l'Agence France-Presse et téléchargé dans le système du RMISP à 5 h 42 (HNE).

**Q16. Quand le RMISP a-t-il diffusé une alerte au sujet de l'écllosion du coronavirus et à qui l'a-t-il envoyée?**

Les analystes du RMISP effectuant leur examen quotidien ont reconnu l'importance possible de cet enjeu et l'ont mis en évidence dans le rapport quotidien du RMISP, qui a été distribué le même jour à 7 h 50 (HNE) auprès des praticiens de la santé publique du Canada aux échelons fédéral, provincial et territorial. Le rapport comprenait le résumé suivant :

**Événements internationaux d'intérêt**

**Chine – La Chine s'interroge sur la mystérieuse écllosion de pneumonie alors que certains craignent le retour du SRAS (Média)**

Les autorités font enquête sur l'écllosion d'une pneumonie virale en Chine continentale, alors que des hypothèses en ligne suggèrent qu'il s'agit d'un événement possiblement lié au SRAS, le virus de la grippe qui, il y a 10 ans, a causé la mort de centaines de personnes. Selon une déclaration de la commission de la santé de la ville de Wuhan, dans la province du Hubei, vingt-sept (27) cas de pneumonie virale d'origine inconnue ont été signalés. L'état de sept (7) patients était critique.

**Q17. En quoi le choix des données ou l'analyse des données du RMISP diffère-t-il (elle) des approches préconisées par ProMED, HealthMap et les fournisseurs commerciaux, tels que Blue Dot?**

Le RMISP comporte deux composantes essentielles :



- Une équipe professionnelle multidisciplinaire d'analystes scientifiques qui examine de l'information dans neuf (9) langues et qui réalise des évaluations rapides du risque afin de détecter les menaces à la santé publique;
- Un outil de gestion de l'information qui utilise l'apprentissage automatique et le traitement du langage naturel pour faciliter le travail des analystes.

Le RMISP exige que les utilisateurs admissibles s'inscrivent gratuitement, notamment les organisations non gouvernementales, ainsi que les autorités gouvernementales qui assurent une surveillance de la santé publique.

ProMED utilise de l'information fournie par des « rapporteurs » bénévoles et des abonnés et grâce à des recherches effectuées par le personnel sur Internet, divers sites Web officiels et non officiels, et dans les médias. Des modérateurs évaluent ces rapports afin d'en déterminer la vraisemblance, les modifient au besoin et ajoutent souvent des commentaires ou du contexte avant de les afficher. ProMED est l'une des nombreuses sources de données du RMISP.

Le contenu de HealthMap est regroupé à partir d'information disponible gratuitement (y compris ProMED) et est traité automatiquement par des algorithmes d'apprentissage machine. Contrairement au RMISP, l'information publiée n'est soumise à aucune évaluation humaine, ce qui pourrait influencer sur le rendement du système.

BlueDot est une entreprise privée à laquelle vous devez vous inscrire (abonnement payant) pour accéder aux données. L'application regroupe de l'information de sources officielles et de médias de masse, y compris l'OMS et ProMED-mail.

Une grande part de ce travail est complémentaire et les organisations comptent sur un large éventail d'intrants pour cerner les menaces éventuelles et sonner l'alerte rapidement.

## **TRANSMISSION DU VIRUS**

### **Q18. Le nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19) peut-il être transmis même lorsqu'une personne ne présente aucun symptôme?**

Des études sont en cours afin de répondre à cette question.

Bien que les experts soient d'avis que la propagation du virus par une personne asymptomatique (qui ne présente aucun symptôme) est possible, nous croyons également que cela est rare.

Ce dont nous sommes certains, c'est que le virus se transmet le plus souvent par un contact étroit avec une personne infectée qui présente des symptômes (cas symptomatiques).

Selon les données les plus récentes, les cas symptomatiques sont le principal facteur de l'éclosion de COVID-19.

Par conséquent, la priorité pour contenir le nouveau coronavirus est de prévenir l'exposition par contact direct et étroit.



Le moyen le plus efficace de limiter ce type de propagation est d'adopter de bonnes mesures d'hygiène dans les communautés (lavage des mains, hygiène respiratoire et rester chez soi si l'on est malade) et des mesures de prévention et de contrôle des infections rigoureuses dans les établissements de santé, notamment les hôpitaux.

Voici quelques conseils pour rester en santé et prévenir la propagation d'infections :

- se laver souvent les mains avec de l'eau courante tiède et du savon pendant au moins 20 secondes;
- éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être d'abord lavé les mains;
- éviter les contacts rapprochés avec des personnes malades;
- tousser ou éternuer dans le creux du bras et non dans les mains;
- rester à la maison lorsqu'on est malade pour éviter d'infecter d'autres personnes.

**Q19. Les Canadiens risquent-ils de contracter une infection au nouveau coronavirus s'ils touchent une surface qui pourrait être contaminée?**

Même s'il n'a pas encore été déterminé avec certitude pendant combien de temps la COVID-19 peut survivre sur les surfaces, les données probantes préliminaires suggèrent qu'il peut survivre sur les objets et les surfaces pendant une période d'une durée de quelques heures à plusieurs jours. Les chercheurs poursuivent activement leurs recherches afin d'en apprendre plus sur le mode de transmission du virus.

En attendant, la meilleure façon de prévenir les maladies respiratoires et autres est :

- d'éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains;
- d'utiliser systématiquement de bonnes mesures d'hygiène des mains, ce qui comprend un lavage fréquent des mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes, ou l'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool lorsqu'il n'y a pas d'eau et de savon sur place;
- de pratiquer une bonne étiquette respiratoire, par exemple se couvrir la bouche et le nez avec le bras ou la manche au moment de tousser ou d'éternuer, jeter les mouchoirs utilisés dès que possible et se laver immédiatement les mains après avoir toussé ou éternué avec un savon ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool lorsqu'il n'y a pas d'eau et de savon sur place;
- de nettoyer et de désinfecter fréquemment les surfaces que les gens touchent couramment, telles que les toilettes, les tables de chevet, les poignées de porte, les téléphones et les télécommandes de télévision avec des nettoyants ménagers ordinaires ou de l'eau de Javel diluée (une partie d'eau de Javel pour neuf parties d'eau).

**Q20. Une personne peut-elle contracter une infection au nouveau coronavirus en touchant des surfaces à des aéroports, comme les écrans de l'Agence des services frontaliers du Canada, qui peuvent avoir été touchés par des personnes malades ou porteuses du coronavirus?**



En général, les coronavirus ont une faible capacité de survie sur les surfaces et se propagent généralement par des gouttelettes respiratoires projetées lors d'une toux ou d'un éternuement.

La meilleure façon de prévenir la maladie après avoir touché une surface commune qui pourrait être contaminée par un virus est d'éviter de se toucher les yeux, la bouche ou le nez jusqu'à ce qu'on puisse se laver les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool s'il n'y a pas d'eau et de savon sur place.

**Q21. Les bornes à écran tactile et autres surfaces des zones communes des aéroports sont-elles fréquemment nettoyées et désinfectées?**

Le nettoyage des bornes à écran tactile et des autres zones communes se fait régulièrement tout au long de la journée. La meilleure façon de prévenir la maladie après avoir touché une surface commune qui pourrait être contaminée par un virus est d'éviter de se toucher les yeux, la bouche ou le nez jusqu'à ce qu'on puisse se laver les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool s'il n'y a pas d'eau et de savon sur place. La responsabilité de l'entretien et du nettoyage des zones communes et des bornes relève des autorités aéroportuaires individuelles.

Plusieurs fois par jour, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) utilise une solution de nettoyage spécialisée pour désinfecter les zones de contrôle des voyageurs, comme le hall des douanes de l'ASFC et les salles d'évaluation de l'Agence de la santé publique du Canada.

**Q22. Les Canadiens peuvent-ils contracter une infection au nouveau coronavirus s'ils reçoivent un paquet ou des produits provenant de la Chine?**

Il n'existe aucun risque avéré d'entrée des coronavirus au Canada par l'entremise de paquets ou de colis provenant des régions touchées de la Chine.

Malgré de nombreux facteurs encore inconnus au sujet du nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19) et de la façon dont il se propage, nous pouvons utiliser les renseignements que nous possédons sur deux autres coronavirus (SRAS et MERS) pour nous guider.

En raison de la faible capacité de survie de ces coronavirus sur les surfaces, le risque de transmission par l'entremise de produits ou de paquets envoyés sur une période de plusieurs jours ou semaines à température ambiante est très faible.

Des études sur le coronavirus du SRAS indiquent que le virus ne survivait pas sur les surfaces sèches, comme le papier. En règle générale, on considère que les coronavirus se propagent par gouttelettes respiratoires.

À l'heure actuelle, aucune donnée probante ne démontre que la COVID-19 peut être transmise par l'entremise de biens importés.

Aucun cas à COVID-19 associé à des biens importés de la Chine n'a été déclaré au Canada.

**Q23. Les Canadiens devraient-ils s'inquiéter de la propagation du coronavirus par l'entremise des produits alimentaires importés au Canada à partir de la Chine?**



Tous les aliments vendus au Canada, qu'il s'agisse de produits canadiens ou importés, doivent se conformer aux lois fédérales.

Seuls certains produits de viande sont autorisés à être importés au Canada à partir de la Chine, soit des produits de viande cuits provenant d'établissements qui ont été vérifiés et approuvés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

En règle générale, les consommateurs devraient appliquer des techniques de manipulation sécuritaire des aliments et éviter de consommer des produits d'origine animale crus ou n'ayant pas été assez cuits. La viande, le lait et les organes animaux crus devraient être manipulés avec soin pour éviter toute contamination croisée avec les aliments non cuits.

Si l'ACIA est avisée d'un risque qui pourrait être lié à la salubrité des aliments touchant les Canadiens, elle prendra les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire canadien.

#### **Q24. Quels sont les derniers renseignements sur la possibilité de transmission du nouveau coronavirus (2019-nCoV) par les aliments ou par l'eau?**

À l'heure actuelle, rien n'indique que le nouveau coronavirus de 2019 se propage par les aliments ou par l'eau.

Les données actuelles suggèrent que le nouveau coronavirus de 2019 est le plus souvent transmis par une personne infectée par :

- a. les gouttelettes respiratoires générées lorsqu'elle tousse ou éternue;
- b. les contacts personnels étroits, comme se toucher ou se serrer la main;
- c. le fait de toucher une surface portant le virus, puis de se toucher la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Les coronavirus font partie d'une vaste famille de virus, dont certains causent des maladies chez les humains, tandis que circulent parmi les animaux, notamment les chameaux, les chats et les chauves-souris.

Le nouveau coronavirus de 2019 n'est pas reconnu comme un virus pathogène d'origine alimentaire.

### **ANIMAUX**

#### **Q25. Est-il possible de contracter le virus d'un animal lorsque l'on voyage à l'étranger?**

Bien que la propagation et l'expansion actuelles de l'épidémie de la maladie à coronavirus COVID-19 soient principalement associées à une transmission d'une personne à une autre, les experts s'accordent à dire que le virus proviendrait probablement de chauves-souris et serait passé par une source animale intermédiaire (actuellement inconnue) en Chine avant d'être transmis à l'homme.





Comme le coronavirus qui cause la COVID-19 et d'autres coronavirus (p. ex. SRAS-CoV, MERS-CoV) proviennent d'animaux, l'ASPC recommande aux voyageurs, et en particulier à ceux qui se rendent dans un pays ou une région touchés par la maladie, d'éviter tout contact avec les animaux et les produits d'origine animale (il faut notamment éviter les contacts avec la viande d'animaux sauvages et éviter de se rendre dans un marché traditionnel de produits frais).

Si vous envisagez de partir en voyage, veuillez consulter les plus récents [Conseils de santé aux voyageurs](#) afin d'obtenir les renseignements les plus à jour avant de partir.

#### **Q26. Est-il possible de contracter le virus d'un animal au Canada?**

Non. Pour l'instant, rien n'indique qu'un animal indigène au Canada (animaux sauvages, bétail ou animaux de compagnie) est porteur du virus qui cause la COVID-19. Par conséquent, au Canada, il n'y a pas de risque de transmission de ce virus des animaux aux personnes.

#### **Q27. Les animaux de compagnie et les autres animaux domestiques peuvent-ils contracter le virus?**

Bien qu'une étude récente suggère que le virus qui cause la COVID-19 pourrait avoir le potentiel d'infecter certains types d'animaux, comme c'est le cas pour le SRAS-CoV, il n'y a actuellement aucune preuve que les animaux de compagnie ou autres animaux domestiques puissent être infectés par le ce virus ou puissent être une source d'infection pour les personnes. Nous ignorons encore beaucoup de choses sur ce nouveau coronavirus et nous devons continuer à l'étudier.

En attendant d'en savoir plus, si vous avez reçu un diagnostic de COVID-19 et que vous avez un animal de compagnie ou d'autres animaux, vous devez suivre les mêmes recommandations que celles visant à réduire le risque d'infection pour les autres personnes :

- Éviter tout contact étroit avec vos animaux de compagnie ou vos animaux domestiques, c'est-à-dire éviter de les câliner ou de les embrasser, et les empêcher de vous lécher, de s'installer sur vous ou de dormir dans votre lit.
- Respecter les règles d'hygiène respiratoire, c'est-à-dire éviter de tousser ou d'éternuer sur vos animaux de compagnie ou vos animaux domestiques.
- Vous laver les mains avant de toucher ou de nourrir vos animaux de compagnie ou vos animaux domestiques.
- Limiter les contacts de vos animaux de compagnie ou de vos animaux domestiques avec d'autres personnes et animaux.

Les renseignements ci-dessus seront mis à jour dès que nous obtiendrons de plus amples renseignements.

#### **Q28. Quelles sont les recommandations générales à appliquer pour se protéger des maladies pouvant se transmettre de l'animal à l'humain?**





Les principes de la bonne hygiène et de la prévention de base s'appliquent à cette situation comme à toute autre. Voici quelques-unes des recommandations visant à prévenir la transmission des maladies de l'animal à l'humain :

- Lavez toujours vos mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes après avoir touché un animal, ses aliments ou ses articles et après avoir ramassé ses excréments ou nettoyé sa litière.
- N'embrassez pas les animaux, ne partagez pas de nourriture avec eux et ne les laissez pas vous lécher le visage.
- Si vous avez des animaux de compagnie ou si vous prenez soin d'autres animaux (p. ex. dans une ferme ou un autre environnement), veillez à nettoyer et à désinfecter régulièrement les zones où vivent les animaux.

De plus, avant de vous rendre dans des régions à l'étranger où le risque de propagation de maladies des animaux aux humains est plus élevé, consultez la page [Santé et sécurité en voyage](#) de l'Agence de la santé publique du Canada pour obtenir des conseils propres aux endroits où vous comptez voyager.

## **AVIS AUX PASSAGERS ET RECHERCHE DES CONTACTS**

### **Q29. Les passagers qui se trouvaient sur le même vol que les patients dont l'infection au coronavirus (COVID-19) a été confirmée ont-ils été avisés?**

L'Agence de la santé publique du Canada appuie les autorités de santé publique locales pour le suivi auprès des personnes susceptibles d'avoir été exposées pendant le vol.

Pour le moment, nous considérons que les passagers qui étaient assis dans un rayon de deux mètres du cas ainsi que l'équipage ayant desservi celui-ci sont susceptibles d'avoir été exposés.

Dans le cadre du suivi, nous communiquons à ces personnes de l'information sur l'autosurveillance des symptômes et sur les mesures qu'elles doivent prendre si elles commencent à ressentir des symptômes.

Ces renseignements sont également disponibles sur le site [Canada.ca/coronavirus](https://Canada.ca/coronavirus). Un nouveau numéro de téléphone sans frais (1-833-784-4397) a été établi pour répondre aux questions des Canadiens au sujet du nouveau coronavirus de 2019. Le service est offert de 7 h à minuit.

Nous continuons à exhorter tous les voyageurs qui sont passés des régions touchées de Chine au Canada depuis l'éclosion signalée de COVID-19 à communiquer immédiatement avec les professionnels de la santé s'ils présentent des symptômes liés à ce virus.

Assurez-vous d'informer les services de santé de tout voyage récent avant d'entrer en contact avec les professionnels de la santé, de sorte que les protocoles appropriés puissent être adoptés comme précaution.



**Q30. Chaque voyageur des vols en question devrait-il consulter un médecin ou un autre professionnel de la santé pour passer un test de dépistage du virus au cas où il aurait été infecté?**

Non, il n'y a pas lieu de consulter un professionnel de la santé si on ne présente aucun symptôme. Les voyageurs du vol devraient plutôt surveiller leurs propres symptômes, dont la fièvre, la toux et des difficultés à respirer. S'ils en viennent à présenter des symptômes, ils devraient éviter tout contact avec les autres et se faire suivre par un professionnel de la santé.

Il faut aussi dire qu'un accès aux services de santé sans signe de maladie peut nuire à la disponibilité de ces mêmes services pour les gens malades ayant besoin d'être traités.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les symptômes et le traitement, consultez le site [Canada.ca/coronavirus](https://Canada.ca/coronavirus).

**MESURES DE CONTRÔLE ET MESURES FRONTALIÈRES SUPPLÉMENTAIRES**

**Q31. Des mesures de contrôle supplémentaires ont-elles été mises en place dans tous les aéroports?**

Le 22 janvier 2020, des mesures de contrôle supplémentaires ont été mises en place aux aéroports internationaux de Vancouver, de Toronto et de Montréal. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, des mesures supplémentaires sont également en place dans les aéroports suivants :

- aéroport international de Calgary;
- aéroport international d'Edmonton;
- aéroport international Richardson de Winnipeg;
- aéroport Billy-Bishop de Toronto;
- aéroport international d'Ottawa;
- aéroport international Jean-Lesage de Québec;
- aéroport international d'Halifax.

Depuis le 9 février 2020, des mesures de contrôle renforcées sont mises en œuvre dans tous les aéroports internationaux du Canada. Cette procédure a été mise en place afin de garantir le contrôle de tous les voyageurs ayant récemment séjourné dans la province du Hubei et arrivant d'autres destinations internationales par des vols de correspondance.

L'ASPC et l'ASFC ont collaboré pour mettre en place des mesures de dépistage supplémentaires dans ces aéroports afin d'identifier les voyageurs pouvant présenter des symptômes à l'arrivée, mais plus important encore, pour fournir des documents de référence précis aux voyageurs qui peuvent devenir malades après leur retour.

**Q32. Le Canada fermera-t-il ses frontières ou commencera-t-il à interdire les vols en provenance de la Chine?**



Non. Le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ont mis en place de multiples systèmes pour se préparer à la propagation de maladies infectieuses graves au Canada, ainsi que pour les détecter, les prévenir et y répondre.

Nous savons également que la Chine a pris des mesures exceptionnelles, y compris des mesures de dépistage à la sortie, et a annulé tous les vols et le transport en provenance de Wuhan et d'autres villes touchées.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est mobilisée et suit de près la situation. Compte tenu de l'information sur le coronavirus actuellement disponible, l'OMS conseille la prise de mesures visant à limiter le risque d'exportation ou d'importation de la maladie, sans imposer de restrictions inutiles aux voyages internationaux.

### **Q33. À quoi peuvent s'attendre les voyageurs qui arrivent aux aéroports ayant mis en place des mesures de contrôle supplémentaires?**

De nouvelles mesures sont en vigueur dans tous les aéroports internationaux du Canada pour aider à repérer les voyageurs de retour au Canada qui peuvent être malades et pour sensibiliser les voyageurs à ce qu'ils doivent faire s'ils deviennent malades.

Les voyageurs qui passent par ces aéroports verront des affiches supplémentaires en français, en anglais et en chinois leur demandant d'informer un agent des services frontaliers s'ils ont de la fièvre, une toux ou des difficultés respiratoires. Des renseignements supplémentaires sont communiqués aux voyageurs pour leur indiquer ce qu'ils doivent faire s'ils présentent ces symptômes avant d'arriver à destination ou après leur arrivée à destination ou à leur domicile.

Tous les voyageurs internationaux à ces aéroports doivent répondre à une question de vérification qui a été ajoutée aux bornes électroniques. Cette question est présentée dans 15 langues différentes.

En général, lorsqu'un voyageur présente des signes et des symptômes d'une maladie infectieuse à son arrivée au Canada, les agents des services frontaliers ou le personnel des aéroports et des compagnies aériennes communiquent avec un agent de quarantaine de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) après un examen préliminaire du voyageur en fonction des critères élaborés par l'ASPC (p. ex. fièvre ou signes de fièvre, toux, difficultés respiratoires, éruption cutanée et autres symptômes). Les voyageurs qui présentent des symptômes sont placés dans une zone de l'aéroport désignée à cette fin ou dans une salle d'isolement.

L'agent de quarantaine de l'ASPC effectue ensuite une évaluation plus approfondie. S'il le juge nécessaire, l'agent de quarantaine peut alors prendre les mesures additionnelles pour faire face au risque éventuel pour la santé publique, notamment en ordonnant que le voyageur soit transporté à l'hôpital pour subir un examen médical ou qu'il se présente devant l'autorité locale de santé publique.



Les voyageurs en provenance de la province du Hubei ou d'autres régions touchées qui ne présentent pas de signes ou de symptômes de maladie recevront un dépliant leur conseillant de téléphoner à leur autorité de santé publique dans les 24 heures suivant leur arrivée au Canada. Ils recevront également des conseils sur la façon de s'auto-isoler pendant une période de 14 jours après le jour où ils ont quitté la région touchée et sur les symptômes dont ils doivent surveiller l'apparition pendant cette période d'isolement. Ils recevront un masque accompagné d'instructions sur la façon et le moment de l'utiliser s'ils présentent des symptômes avant d'arriver à leur lieu d'isolement.

Les voyageurs en provenance de Chine auront accès à des dépliants qui les informeront de quels symptômes ils doivent surveiller l'apparition et des mesures qu'ils doivent prendre s'ils commencent à les ressentir.

Ces mesures sont complémentaires aux procédures habituelles de contrôle des voyageurs déjà en place afin de prévenir la propagation de maladies infectieuses graves au Canada, de s'y préparer et d'intervenir.

#### ***Si l'on insiste sur l'utilisation d'analyseurs thermiques***

Il est important de noter que, lors de l'écllosion du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003, plus de 6,5 millions d'opérations de dépistage ont eu lieu dans les aéroports canadiens sur des voyageurs entrants et sortants. De ce nombre, 2,3 millions de voyageurs ont fait l'objet d'un dépistage au moyen d'analyseurs thermiques. Malgré cet effort de dépistage intensif, aucun cas de SRAS n'a été détecté à l'aide de ces méthodes.

#### **Q34. Combien d'agents de quarantaine sont en service aux aéroports internationaux de Vancouver, de Toronto et de Montréal?**

Pour prévenir l'introduction et la propagation au Canada de maladies transmissibles qui présentent un danger important pour la santé publique, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) collabore avec ses partenaires à la frontière, comme l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), pour appliquer la Loi sur la mise en quarantaine en tout temps, à tous les points d'entrée au Canada. Les voyageurs entrant au Canada qui sont allés dans la province du Hubei, en Chine, au cours des 14 jours précédents (c.-à-d. qu'ils ont répondu OUI à la question de contrôle) sont dirigés vers un agent de l'ASFC qui leur demande s'ils se sentent malades ou mal et, le cas échéant, leur pose des questions supplémentaires sur leurs symptômes (Avez-vous de la fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer?) Si le voyageur présente des signes et des symptômes de la maladie, les agents de l'ASFC ou les membres du personnel des compagnies aériennes et des aéroports communiquent avec un agent de quarantaine de l'ASPC qui est à leur disposition tous les jours, 24 heures sur 24.

L'agent de quarantaine de l'ASPC procède ensuite à une évaluation plus détaillée en posant des questions sur les symptômes présentés par le voyageur et en confirmant les renseignements sur les voyages effectués et toutes les possibilités d'exposition à risque élevé, comme un contact avec des animaux ou un contact étroit avec une personne malade. S'il le juge nécessaire, l'agent de quarantaine peut ensuite prendre les mesures qui s'imposent pour



contrer un risque éventuel pour la santé publique (p. ex. ordonner que le voyageur soit transporté à l'hôpital pour y subir un examen médical ou l'obliger à se présenter aux autorités de santé publique locales).

L'ASPC a augmenté ses effectifs d'agents de santé publique dans les principaux aéroports pour qu'ils se joignent à l'équipe d'agents des services frontaliers, aussi désignés comme des agents de contrôle selon la *Loi sur la mise en quarantaine*. Par ailleurs, des agents de quarantaine formés ayant de l'expérience en matière de contrôle et d'évaluation de voyageurs malades sont aussi mis à disposition pendant les heures d'ouverture ou à l'arrivée de vols en provenance de la Chine. Le nombre d'employés à chaque aéroport est ajusté pour répondre au nombre croissant d'évaluations de voyageurs requises. Les employés de l'ASPC agissent également en tant que personnes-ressources pour les agents de l'ASFC et pour le personnel des compagnies aériennes et des aéroports, facilitent la communication et coordonnent les activités d'intervention avec les partenaires.

**Q35. Pourquoi l'avis de santé publique canadien dit-il d'éviter tout voyage non essentiel en Chine (et plus uniquement dans la province du Hubei), alors que l'OMS ne recommande pas l'imposition de restrictions de voyage ou de commerce?**

L'OMS conseille la prise de mesures visant à limiter le risque d'exportation ou d'importation de la maladie, sans imposer de restrictions inutiles aux voyages internationaux, comme la fermeture des frontières, le refus de demandes de visa et la mise en quarantaine des voyageurs en bonne santé. Par conséquent, le Canada n'a pas adopté de mesures restrictives de ce genre.

En outre, le gouvernement de la Chine a mis en œuvre des mesures exceptionnelles, notamment des restrictions de mouvement à l'intérieur des villes touchées et entre elles, afin de contenir l'éclosion en Chine. Les services de santé dans les régions touchées sont très sollicités et l'accès des voyageurs canadiens qui tombent malades pendant leur séjour en Chine à des soins appropriés en temps voulu pourrait être limité. De plus, les personnes âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui présentent un problème de santé sous-jacent sont considérées comme étant plus à risque de maladie grave.

Éviter tout voyage non essentiel en Chine pendant l'éclosion est un moyen de limiter l'importation du nouveau coronavirus au Canada et de protéger la santé des Canadiens à l'étranger.

**Q36. Qu'en est-il des gens qui arrivent au Canada en passant par d'autres aéroports? Qu'en est-il des postes frontaliers terrestres?**

Le Canada a mis en place un certain nombre de mesures frontalières normalisées à tous les postes frontaliers afin d'atténuer le risque éventuel d'introduction et de propagation de maladies transmissibles au Canada.

Ces mesures comprennent l'accès à un agent de quarantaine de l'ASPC 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à partir de n'importe quel point d'entrée au Canada. Si un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada croit qu'un voyageur présente des symptômes préoccupants (p. ex. fièvre et toux ou difficulté à respirer), il peut communiquer avec un agent de quarantaine



qui procédera alors à une évaluation du voyageur malade. L'agent de quarantaine peut ordonner au voyageur de subir un examen médical s'il le juge nécessaire.

## **MS WESTERDAM – NAVIRE DE CROISIÈRE**

### **Q37. L'ASPC a d'abord recommandé l'auto-isolement. Pourquoi modifiez-vous les consignes pour les passagers du *MS Westerdam*, qui doivent maintenant s'autosurveiller?**

Selon de récentes données probantes et sur l'information que nous possédons sur la santé des passagers du navire de croisière *MS Westerdam*, rien n'indique que les personnes se trouvant à bord ont été exposées au coronavirus causant la maladie à COVID-19. Le gouvernement du Canada a donc demandé à ce que les passagers surveillent l'apparition de symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux et difficulté respiratoire) et communiquent avec l'autorité sanitaire de leur région s'ils développent des symptômes.

### **Q38. Qu'en est-il des Canadiens qui étaient à bord du navire de croisière et qui n'ont pas encore quitté le Cambodge? Les personnes qui n'ont pas encore monté à bord d'un avion à destination du Canada seront-elles autorisées à voyager?**

Tous les passagers canadiens encore au Cambodge sont actuellement évalués par les autorités locales de santé publique. Il s'agit d'une situation qui évolue constamment. Le gouvernement du Canada est en contact avec les autorités du Cambodge et surveille activement la situation. Nous vous communiquerons tous nouveaux renseignements dès qu'ils seront disponibles.

Le Canada n'interdit pas aux voyageurs de rentrer au pays. Les passagers du *Westerdam* doivent communiquer avec leur compagnie aérienne pour déterminer si cette dernière a mis en place des restrictions de voyage.

### **Q39. Pourquoi les passagers à bord du *Westerdam* ont-ils été autorisés à débarquer du navire et à poursuivre leur voyage?**

Pendant toute la durée du voyage, il n'y a eu aucune indication de contamination par la COVID-19 parmi les passagers ou les membres d'équipage. Les passagers qui ont débarqué du *Westerdam* ont été soumis à un dépistage des symptômes, et leurs températures ont été vérifiées avant qu'ils ne quittent le navire. Les passeports ont également été examinés pour s'assurer qu'aucun des passagers ne s'était rendu en Chine continentale au cours des 14 derniers jours.

## **DÉSINFORMATION ET GESTION DES RUMEURS**



#### **Q40. Que fait-on pour contrer la désinformation qui circule sur les réseaux sociaux?**

Nous sommes déterminés à tenir les Canadiens informés et à leur fournir des renseignements à jour fondés sur des données probantes dès qu'ils seront disponibles.

En raison de la diffusion de renseignements et de rumeurs en ligne et sur les médias sociaux, il est important de savoir d'où provient cette information avant de la partager. La désinformation, la stigmatisation des autres ou l'utilisation de rhétorique raciste ne feront que nuire aux efforts collectifs que nous déployons pour lutter contre cette éclosion, au Canada et ailleurs dans le monde, en tant que communauté unie.

Les Canadiens peuvent éviter d'alimenter la peur et de répandre de faux renseignements en s'assurant que les nouvelles qu'ils consomment proviennent de sources fiables, comme :

- le site [Web.Canada.ca/coronavirus](http://Web.Canada.ca/coronavirus), qui est mis à jour régulièrement;
- la nouvelle ligne téléphonique sans frais (1-888-784-4397) mise sur pied pour répondre aux questions concernant le nouveau coronavirus de 2019. Ce service est offert de 7 h à minuit;
- les comptes Twitter, Facebook et LinkedIn du gouvernement du Canada.

L'administratrice en chef de la santé publique du Canada tient régulièrement des séances d'information technique à l'intention des médias (y compris la presse ethnoculturelle) pour fournir des renseignements factuels et à jour et poursuit des activités continues de mobilisation des intervenants et d'échange d'information.

De plus, des mesures sont en place pour repérer l'information trompeuse qui circule dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux et la corriger.

Afin de sensibiliser les voyageurs qui reviennent des régions touchées, de nouveaux messages sont diffusés sur les écrans des aéroports internationaux de Toronto, de Montréal et de Vancouver afin de conseiller aux voyageurs d'informer un agent des services frontaliers s'ils ressentent des symptômes s'apparentant à ceux de la grippe. Des documents d'information sont remis aux voyageurs qui reviennent au pays (en anglais, en français et en chinois).

#### **Q41. Où les Canadiens peuvent-ils trouver les renseignements les plus récents sur ce coronavirus?**

Pour obtenir les renseignements les plus récents, consultez le site [canada.ca/coronavirus](http://canada.ca/coronavirus). Vous pouvez également suivre l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, la D<sup>re</sup> Teresa Tam, sur Twitter ([@CPHO\\_Canada](https://twitter.com/CPHO_Canada)).

Un nouveau numéro de téléphone sans frais (1-833-784-4397) a été établi pour répondre aux questions des Canadiens au sujet du nouveau coronavirus de 2019. Le service est offert de 7 h à minuit.

Les Canadiens qui voyagent à l'étranger sont invités à consulter les conseils de santé aux voyageurs pour la Chine sur le site [voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca).





## **PRÉVENTION, SYMPTÔMES ET TRAITEMENT**

### **Q42. Comment puis-je me protéger contre ce virus?**

Voici quelques conseils pour rester en santé et prévenir la propagation d'infections :

- se laver souvent les mains avec de l'eau courante tiède et du savon pendant au moins 20 secondes;
- utiliser du désinfectant pour les mains à base d'alcool seulement s'il est impossible d'accéder à de l'eau et à du savon;
- éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche sans s'être d'abord lavé les mains;
- éviter les contacts avec des personnes malades, particulièrement si elles sont fiévreuses, toussent ou ont de la difficulté à respirer;
- tousser ou éternuer dans le creux du bras pour réduire le risque de propagation des germes;
- rester à la maison si l'on tombe malade pour éviter d'infecter d'autres personnes.

### **Q43. Comment les personnes infectées sont-elles traitées?**

Pour le moment, il n'existe aucun médicament ou drogue visant à traiter les personnes ayant contracté une infection par un nouveau coronavirus. Des chercheurs examinent l'efficacité des traitements antiviraux existants.

L'Organisation mondiale de la Santé a conseillé les professionnels de la santé, notamment des recommandations pour des thérapies de soutien précoces, la gestion des symptômes et la prévention des complications.

Le nouveau coronavirus provoque tout un éventail de symptômes allant de bénins à graves en fonction de la personne. Par conséquent, pendant 14 jours après le jour de votre départ de la Chine continentale vous devriez surveiller les symptômes associés au nouveau coronavirus. Si vous développez une fièvre, une toux ou une difficulté à respirer, communiquez avec votre professionnel de la santé ou l'autorité locale de santé publique pour l'informer de vos symptômes. Cette personne vous conseillera quant à ce que vous devriez faire.

### **Q44. Recommandez-vous aux voyageurs de porter un masque lors de leur visite en Chine ou dans les villes du pays qui sont mises en quarantaine, comme Wuhan?**

Les Canadiens qui voyagent à l'étranger sont invités à consulter les conseils de santé aux voyageurs pour la Chine sur le site [voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca).

Non. Il n'est pas recommandé que les voyageurs en bonne santé portent un masque lorsqu'ils se rendent en Chine ou dans des villes mises en quarantaine à l'intérieur du pays. Les précautions les plus importantes recommandées aux voyageurs pour prévenir les maladies respiratoires et d'autres maladies pendant leur voyage sont les suivantes :

- éviter de passer du temps dans de grandes foules ou dans des endroits bondés;





- éviter tout contact avec les personnes malades, particulièrement si elles sont fiévreuses, toussent ou ont de la difficulté à respirer;
- éviter d'entrer en contact avec des animaux (vivants ou morts), de fréquenter des marchés d'animaux vivants et de manipuler des produits animaliers, y compris de la viande crue ou peu cuite;
- se couvrir la bouche et le nez avec le bras pour réduire le risque de propagation des germes;
- se laver les mains fréquemment avec du savon et de l'eau courante tiède pendant au moins 20 secondes, jeter les mouchoirs utilisés dès que possible et se laver immédiatement les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool lorsqu'il n'y a pas d'eau et de savon sur place.

Pour les voyageurs qui tombent malades pendant leur voyage ou peu après, le port d'un masque peut être indiqué pour éviter la propagation de la maladie à d'autres personnes. Il est notamment conseillé aux patients symptomatiques de porter un masque dans les établissements de triage et de soins de santé, pendant leurs périodes d'attente ou de traitement, pour protéger les visiteurs et les autres patients.

Les voyageurs qui tombent malades, qu'ils soient en déplacement ou de retour au pays, doivent signaler à leur professionnel de la santé leurs symptômes, leurs antécédents de voyage et toute exposition à haut risque (contact avec des animaux ou contact étroit avec une personne malade, par exemple).

**Q45. Au Canada, les membres de la population devraient-ils porter un masque pour se protéger contre ce virus?**

Si vous êtes en santé, l'utilisation d'un masque n'est pas nécessaire.

Toutefois, si vous ressentez les symptômes d'une maladie qui se propage dans l'air, porter un masque peut contribuer à éviter d'infecter d'autres personnes. Le masque est comme une barrière qui vous empêche de propager les gouttelettes que vous projetez quand vous éternuez ou tousssez. Votre fournisseur de soins peut vous recommander de porter un masque alors que vous êtes en situation de recherche ou d'attente pour des soins. Dans ce cas, le masque est une mesure adéquate de prévention et de contrôle des infections mise en place pour que les personnes atteintes d'une maladie respiratoire infectieuse ne transmettent pas l'infection à d'autres personnes.

Si vous prenez soin d'une personne malade ou que vous êtes en contact direct avec une personne malade, porter un masque peut vous aider à vous protéger contre le virus, mais n'éliminera pas totalement le risque de maladie.

Si vous portez un masque, prenez soin de faire ce qui suit :

- couvrez adéquatement votre bouche et votre nez;
- évitez de toucher au masque lorsqu'il est en place;
- jetez le masque de façon appropriée après l'avoir utilisé;
- lavez-vous les mains après avoir enlevé le masque.



Il n'est pas recommandé aux personnes en santé et aux personnes qui n'ont pas voyagé dans une région touchée par la COVID-19 (comme la province du Hubei et la Chine continentale) de porter un masque. Porter un masque quand vous n'êtes pas malade et que vous n'êtes pas susceptible d'avoir des symptômes peut donner une fausse impression de sécurité. Les masques peuvent facilement être contaminés et ils doivent être changés fréquemment et bien ajustés pour offrir une protection adéquate.

Vous pouvez rester en santé et éviter la propagation des infections en faisant ce qui suit :

- Lavez-vous les mains souvent, avec du savon et de l'eau tiède, pendant au moins 20 secondes.
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool seulement s'il est impossible d'accéder à de l'eau et à du savon.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche sans vous être lavé les mains.
- Évitez tout contact avec des personnes malades, particulièrement si elles sont fiévreuses, toussent ou ont de la difficulté à respirer.
- Toussez ou éternuez sur votre manche pour réduire le risque de propagation des germes.
- Si vous tombez malade, restez à la maison pour éviter de contaminer d'autres personnes.

**Q46. L'OMS a déclaré une pénurie mondiale d'équipement de protection individuelle, y compris de masques. Le Canada a-t-il envoyé un tel équipement en Chine? Le Canada en possède-t-il suffisamment pour en fournir à la population canadienne? [remarque : expédition dirigée par Affaires mondiales Canada – une partie du contenu a été fournie par l'ASPC]**

Le gouvernement du Canada a envoyé de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) en Chine pour soutenir l'intervention en cours à la suite de l'éclosion du nouveau coronavirus dans ce pays.

L'équipement consiste en des vêtements de protection, des masques faciaux, des masques respiratoires, des lunettes de protection et des gants, et a été fourni en collaboration avec la Croix-Rouge canadienne et la Croix-Rouge chinoise.

L'envoi d'ÉPI supplémentaire en Chine pour soutenir les mesures d'intervention n'a pas fait diminuer les réserves du Canada pour ce qui est des articles figurant sur la liste de pénurie possible.

**Q47. Y a-t-il des produits de santé naturels, y compris des remèdes traditionnels chinois, des remèdes ayurvédiques et des produits homéopathiques, offrant une protection ou un traitement contre ce virus?**

Aucun produit de santé naturel autorisé n'est homologué pour offrir une protection ou un traitement contre la COVID-19. Cela comprend les remèdes traditionnels chinois, les remèdes ayurvédiques et les produits homéopathiques.

**Q48. Qu'est-ce qu'un coronavirus?**



La Chine a établi qu'un nouveau coronavirus (appelé COVID-19) est responsable de l'écllosion de pneumonie à Wuhan. Les autorités chinoises et les autorités ailleurs dans le monde mènent des enquêtes plus approfondies pour mieux cerner l'origine du virus, son mode de propagation et la gravité clinique des maladies qu'il provoque chez l'homme.

Les coronavirus forment une vaste famille de virus. Ils peuvent causer des maladies allant du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV). Certains de ces virus se transmettent facilement d'une personne à l'autre, mais pas tous.

**Q49. On rapporte que ce nouveau virus ressemble au SRAS. Est-ce vrai? Si c'est bien le cas, quelles sont les similitudes?**

L'OMS reconnaît qu'il y a encore beaucoup de choses que nous ne savons pas au sujet du nouveau coronavirus (COVID-19), qui a été identifié pour la première fois à Wuhan, en Chine, plus tôt en janvier.

Nous savons que les autorités chinoises ont déclaré que les tests de laboratoire ont permis d'exclure le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV) ainsi que les virus de la grippe humaine et aviaire, l'adénovirus et d'autres agents pathogènes respiratoires courants.

Nous savons également que les symptômes signalés parmi les cas de COVID-19 jusqu'à présent sont communs à plusieurs maladies respiratoires. Les signes et symptômes cliniques sont principalement de la fièvre, une difficulté à respirer chez certains patients et les radiographies de la poitrine montrant des lésions invasives (pneumonie) dans les deux poumons.

Bien que bon nombre des caractéristiques du nouveau coronavirus demeurent inconnues, des cas confirmés de maladie allant de légers à graves ont été signalés. Jusqu'à ce que l'on en sache davantage sur le virus, les personnes âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui ont un problème de santé sous-jacent présentent un risque plus élevé de maladie grave.

## **VACCIN**

**Q50. Existe-t-il un vaccin qui protège les humains contre les coronavirus? Si aucun vaccin n'est approuvé actuellement, y en a-t-il qui sont en cours de mise au point ou de mise à l'essai?**

À l'heure actuelle, il n'existe aucun vaccin approuvé qui protège les humains contre les coronavirus.



L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de concert avec la Coalition for Epidemic Preparedness Innovations, coordonne une collaboration internationale pour faire progresser la recherche et le développement de vaccins pour la COVID-19.

L'Agence de la santé publique du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, en consultation avec des partenaires internationaux, notamment l'OMS et la Global Research Collaboration for Infectious Disease Preparedness, évaluent comment les scientifiques de notre laboratoire national de microbiologie, de concert avec le milieu de la recherche du Canada, participeront aux efforts de recherche à l'échelle mondiale.

#### **Q51. Combien de temps faudra-t-il pour mettre au point un vaccin?**

Les coronavirus sont un groupe de virus qui peuvent causer une vaste gamme de maladies, allant du rhume commun au syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et au syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV). Le défi que pose la mise au point d'un vaccin qui protège contre les coronavirus est que l'infection par les coronavirus humains n'offre pas une immunité durable, ce qui signifie qu'une personne peut être réinfectée après s'être rétablie d'une infection initiale.

Même si la mise au point d'un vaccin offrant une immunité à long terme reste problématique, il serait possible de développer un vaccin pouvant offrir une protection à court terme (semblable à un vaccin contre la grippe pandémique) pour répondre à une nouvelle épidémie de coronavirus.

Dans le cas d'un vaccin contre un coronavirus particulier, les chercheurs pourraient mettre des années à le développer.

Par exemple, il n'existe actuellement aucun vaccin homologué ou traitement spécifique pour le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), un coronavirus particulier qui a été identifié pour la première fois en 2012. Nous savons que des travaux sont menés ailleurs pour mieux comprendre comment prévenir les infections à MERS-CoV et pour mettre au point un vaccin contre ce virus. Cela inclut les efforts de développement de vaccins coordonnés par l'OMS et la Coalition for Epidemic Preparedness (CEPI).

### **SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS**

#### **Q52. Que fait Santé Canada pour s'assurer que les employés fédéraux prennent les précautions appropriées?**

Le Programme de santé au travail de la fonction publique (PSTFP) de Santé Canada offre aux différents ministères des services de santé au travail et des services consultatifs en hygiène du travail.

Conformément aux protocoles habituels pour ce genre de situations, le PSTFP a émis à l'intention des ministères et des organismes, un avis général sur la santé au travail qui contient



des indications sur le nouveau coronavirus et les précautions recommandées aux employés, telles que le lavage fréquent des mains, les règles d'hygiène à respecter en cas de toux et d'éternuement et la surveillance de ses propres symptômes.

Les conseils et les renseignements sont fondés sur la science et le niveau de risque évalués par l'Agence de la santé publique du Canada et l'Organisation mondiale de la Santé.

De plus, étant donné la diversité des milieux de travail fédéraux, le PSTFP a élaboré des conseils supplémentaires pour des milieux de travail particuliers. La priorité était de conseiller les employés des aéroports qui interagissent avec les voyageurs, par exemple sur l'équipement de protection individuelle à utiliser pour fouiller les bagages ou escorter un voyageur malade. Les infirmiers en santé du travail de Santé Canada ont assisté également nos partenaires ministériels en organisant des séances d'information à l'intention du personnel des aéroports et à la BFC Trenton.

Le ministère collabore également avec Affaires mondiales Canada pour s'assurer que les ministères et les organismes qui ont des employés dans les pays touchés disposent de tous les renseignements dont ils ont besoin sur la santé au travail.

Les experts en santé au travail de Santé Canada continueront de travailler en étroite collaboration avec les ministères pour assurer la santé et la sécurité des employés de la fonction publique fédérale.

## **AUTO-ISOLEMENT**

### **Q53. Pourquoi demande-t-on aux voyageurs en provenance de la province du Hubei de limiter leurs contacts avec les autres personnes pendant 14 jours après leur arrivée au Canada?**

Les autorités sanitaires canadiennes reçoivent les plus récentes données et les informations scientifiques sur le nouveau coronavirus et recommandent aux voyageurs qui sont allés dans la province du Hubei de limiter leurs contacts sociaux pour les 14 jours après avoir quitté la région du Hubei. De plus, communiquez avec l'autorité locale de santé publique de votre province ou territoire dans les 24 heures suivant votre arrivée au Canada.

Cette mesure contribue à l'atteinte de l'objectif mondial de la santé publique qui consiste à contenir l'éclosion en Chine et à prévenir toute nouvelle propagation au Canada.

### **Q54. Pourquoi les voyageurs arrivant dans les aéroports ne sont-ils pas mis en quarantaine comme les Canadiens rapatriés au moyen du vol spécial?**

Les Canadiens rapatriés ont été mis en quarantaine dans la province du Hubei, qui présente la plus forte concentration de cas sur une période plus longue. Leur risque d'exposition et de maladie potentielle est plus élevé que celui des autres voyageurs récemment arrivés au Canada en provenance de la Chine. Par mesure de précaution, les personnes qui prennent le vol spécial vers le Canada resteront à la base des Forces canadiennes à Trenton pour se



soumettre à une évaluation et à une observation plus poussées de leur santé. La durée de 14 jours correspond à la plus longue période d'incubation connue pour ce virus. Il est également dans l'intérêt du public canadien de prévenir toute propagation potentielle.

**Q55. Comment peut-on être certain que les voyageurs réduiront leurs contacts avec les autres personnes? Comment effectuera-t-on un suivi auprès des gens pour s'assurer qu'ils suivent ces instructions?**

Nous avons constaté depuis le début de l'écllosion et au cours d'éclussions antérieures de maladies infectieuses (le SRAS et le virus Ebola) que les voyageurs qui reviennent de zones touchées suivent les conseils de santé publique et prennent souvent des précautions supplémentaires.

**Q56. Qu'en est-il des personnes qui sont récemment venues de la province du Hubei au Canada et qui n'ont pas reçu ces conseils?**

Le risque au Canada demeure faible. Depuis le début de l'écllosion, on conseille aux voyageurs rentrant de la région touchée de se surveiller et de communiquer avec les autorités de santé publique de leur secteur en cas d'apparition de symptômes. On sait qu'une personne qui présente des symptômes peut transmettre le virus et qu'il faut le plus souvent des contacts étroits prolongés, comme ceux que l'on a avec les personnes avec qui l'on vit, pour transmettre le virus. Les nouvelles données montrent toutefois que les symptômes de ce virus peuvent aller de bénins à graves et que certaines personnes peuvent ne pas reconnaître les premiers symptômes, qui peuvent s'apparenter à ceux d'un rhume ou d'une grippe.

Selon l'information concernant d'autres maladies à coronavirus, tels que le SRMO et le SRAS, la période d'incubation de la COVID-19 pourrait durer jusqu'à 14 jours. Par conséquent, nous demandons aux voyageurs de limiter tout contact les 14 jours suivant leur départ du Hubei.

**Q57. Qu'en est-il des voyageurs qui arrivent au Canada, mais qui n'habitent pas ici? De quelle façon limiteront-ils leurs contacts avec les autres?**

Le conseil demeure le même. Les voyageurs arrivant de la zone touchée devraient prendre des mesures pour limiter leurs contacts avec d'autres personnes, quel que soit l'endroit où ils séjourneront.

**Q58. Qu'en est-il des voyageurs d'affaires? Devraient-ils envisager de limiter leurs contacts avec les autres?**

Les voyageurs d'affaires recevront le même conseil et devraient chercher des moyens de favoriser l'écart social, comme en faisant du télétravail.

**Q59. Pourquoi ne pas simplement interdire les voyages en provenance de la Chine? Est-ce que ce ne serait pas plus simple?**

Les mesures extraordinaires qu'a prises la Chine, notamment le dépistage à la sortie, de même que l'interdiction des vols et des transports au départ de la zone touchée, ont considérablement réduit le risque d'exportation de cas.



Nous travaillons toujours en étroite collaboration avec des partenaires internationaux et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour évaluer continuellement les risques et pour modifier nos mesures de prévention et de contrôle, s'il y a lieu. L'OMS déconseille pour l'instant toute restriction inutile des déplacements internationaux.

Le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ont mis en place divers systèmes pour se préparer à la propagation de maladies infectieuses au Canada, pour détecter rapidement les cas et pour intervenir. Ces systèmes ainsi que les efforts déployés à l'échelle mondiale pour circonscrire l'éclosion en Chine sont considérés comme l'approche la plus pratique et la plus raisonnable pour prévenir la propagation du nouveau coronavirus au Canada.

**Q60. Combien de voyageurs recevront le conseil de limiter leurs contacts avec les autres personnes à leur arrivée?**

À l'heure actuelle, nous accueillons environ 70 voyageurs par jour en provenance de la province du Hubei.

**MESURES DE DÉSINFECTION ET D'ASSAINISSEMENT POUR LES COMPAGNIES AÉRIENNES**

**Q61. Les transporteurs aériens ont-ils un rôle à jouer dans la prévention de la propagation des maladies infectieuses?**

Les transporteurs aériens sont d'importants partenaires dans l'atténuation du possible risque d'entrée et de propagation de maladies transmissibles, et ils sont encouragés à avertir l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) s'il y a des passagers malades à bord avant leur arrivée au Canada, ce qui permet à l'ASPC de mettre en place des mesures appropriées pour les passagers malades avant l'atterrissage des avions. L'ASPC a communiqué avec les principaux transporteurs aériens pour leur rappeler leurs obligations au titre de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

**Q62. Des directives ont-elles été données pour la décontamination des avions ayant transporté des passagers de Wuhan au Canada (vols antérieurs) ou des personnes qui présentaient des symptômes du virus pendant le vol?**

Dans le cadre des efforts du gouvernement du Canada pour limiter la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19), l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a donné des directives sur les mesures de désinfection et d'assainissement aux compagnies aériennes effectuant des vols directs en provenance de la Chine.

En plus des mesures de nettoyage habituelles, l'ASPC recommande aux compagnies aériennes de nettoyer à fond et de désinfecter les surfaces fréquemment touchées. Pendant une éclosion, il est important d'augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection de routine de ces surfaces afin de freiner la propagation de l'infection. Les directives indiquent quel équipement de nettoyage et quels désinfectants sont recommandés, quelles sont les surfaces fréquemment touchées et comment procéder pour le nettoyage et la désinfection.





De plus, si l'on soupçonne qu'un passager à bord d'un avion est malade, l'ASPC en informera la compagnie aérienne pour qu'en plus des mesures améliorées d'assainissement de routine, elle puisse nettoyer à fond et désinfecter la zone située dans un rayon de deux mètres du siège du passager.